



Des hauts cantons à la mer, La Chasse dans l'Hérault

Janvier 2013 - n° 89 - 1 €

**Grand gibier, Petit gibier,
Migrateurs : Etat des lieux**

**Chasse durable - Sud de France
Le Trophée à Boujan-sur-Libron**



Toute l'actualité cynégétique.
du trimestre



J. SABATIER
ARMURIER DIPLÔME
DE L'ECOLE DE SAINT- ETIENNE



Contacts:

O.MARQUIER

J. SABATIER

6 avenue Marcellin Albert

34600 HEREPHAN

Tél: 04 67 95 60 64

armureriedesmontsdorb@orange.fr



J. SABATIER

W. GORSSE

2 rue des frères Bouillon

ZAC des Rodettes

34120 PEZENAS

Tél: 04 67 98 10 40

arm.sab@orange.fr

SOLDÉS

Selon les dates légales du département

Armes - Munitions - Vêtements

JUSQU'A - 50%

Offre spéciale du 8 au 31 janvier 2013

Balles 300 WM Partizan **19.90€**



Nouveau: Revendeurs agréés



ENSEMBLE DE L'OFFRE VALABLE DANS LA LIMITE DES STOCKS DISPONIBLES

**Des hauts cantons à la mer,
La Chasse dans l'Hérault**

LE MAGAZINE TRIMESTRIEL DE LA
FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
DES CHASSEURS DE L'HÉRAULT
PARC D'ACTIVITÉS LA PEYRIÈRE
11 RUE ROBERT SCHUMAN
34433 ST-JEAN-DE-VÉDAS-Cedex
Tél. : 04 67 42 41 55
Fax : 04 67 42 66 17
E-mail : contact@fdc34.com
(Association loi 1901)

Directeur de la publication :
Jean-Pierre GAILLARD

Publicité :
Christine VIVÈS 04 67 42 12 26

Réalisation :
Agence de Presse Espace Info
B. P. 100 - 34131 Mauguio cedex
Tél. : 04 67 12 05 05
Fax : 04 67 12 06 07
(Agence de Presse agréée par la CPPAP)

Impression :
Impact imprimerie - 483 ZAC des Vautes
34980 Saint-Gély-du-Fesc
Commission paritaire : 0714G85520
ISSN : 0997-685 X
Dépôt légal à parution

*Reproduction des photos
et des textes interdite*

*Avec ce numéro
un catalogue Édiloisir*



Unité - Mobilisation - Fermeté

Chers amis chasseurs,

Mon contrat à durée déterminée avec la moitié de mon conseil d'administration s'arrête le samedi 13 avril 2013 à Lodève.



Avec toute mon équipe que je remercie infiniment, nous avons décidé à l'unanimité de prolonger d'un mandat notre action face à un tournant décisif sur les menaces qui pèsent sur notre passion commune. Aussi, votre présence et votre soutien unitaire ce jour-là sera le départ d'une mobilisation contre ceux qui veulent nous menotter ou tout simplement nous voir disparaître progressivement.

Commençons par l'ASPAS qui vient de porter plainte contre moi sur les nuisibles, mon délit étant d'encourager financièrement les piègeurs du département ensuite elle demande par pétition, suite aux accidents, d'interdire la chasse le dimanche, acte irresponsable qui entraînerait sur 2 ans pour notre département, la présence supplémentaire de 50 000 sangliers, entraînant une catastrophe agricole et de nombreux accidents de la route.

Notre Schéma Départemental de Gestion Cynégétique va se mettre en place pour la période 2013-2018 après la signature du Préfet. Il a fait l'objet de consultations avec tous les partenaires dans un climat de courtoisie où chacun a fait valoir son point de vue. La question de l'agrainage de dissuasion ayant été la divergence principale entre la fédération et la Chambre d'agriculture, les relations futures ne seront certainement plus un long fleuve tranquille mais un partenariat sera certainement préférable à une opposition frontale, c'est le souhait que je formule.



Vous trouverez dans ce numéro la situation du grand, petit gibier et gibiers migrateurs.

Permettez-moi de vous souhaiter avec mon conseil d'administration et mon personnel une très bonne année 2013.

Votre président
Jean-Pierre GAILLARD

BULLETIN D'ABONNEMENT

à découper ou à photocopier et à retourner accompagné de votre règlement à :
Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault
Parc d'Activités La Peyrière - 11, rue Robert Schuman - 34433 St-Jean-de-Védas cedex

Je m'abonne à la revue trimestrielle "Des hauts cantons à la mer, La Chasse dans l'Hérault" pour 1 an soit 4 numéros au prix de 4 Euros

Je joins mon règlement à l'ordre de : Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault : chèque bancaire chèque postal mandat

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville : Signature

Nos lecteurs sont priés de signaler tout changement d'adresse à notre siège social pour mise à jour de notre fichier



Le développement des populations de sangliers en Europe



Il est effectif en France, mais pas seulement. L'Espagne, l'Italie, le Luxembourg, l'Autriche, l'Allemagne, le Luxembourg et la Belgique connaissent le même phénomène. Explications.

Ce phénomène a fait l'objet d'un rapport commandité par les autorités européennes. Les quatre organismes qui ont travaillé en partenariat pour le rédiger avancent des causes multiples.

La première serait d'origine climatique. La diminution des hivers rigoureux ces dernières décennies ont augmenté le taux de survie hivernale des sangliers en augmentant en même temps la production de fruits forestiers et l'accès à la nourriture des sols non gelés.

Sont également pointées les nouvelles pratiques agricoles, notamment l'augmentation croissante des monocultures telles que celles du maïs, blé, colza et moutarde. Ces parcelles, souvent de grandes superficies, deviennent des refuges où les sangliers peuvent se cacher et trouver de la nourriture sans faire des kilomètres pour s'alimenter.

Enfin, un autre facteur de fort développement du sanglier tient à l'augmentation des infrastructures et des zones naturelles protégées, qui deviennent des zones tampons où les animaux s'abritent pendant les périodes de chasse, la pratique y étant plus restreinte.

D'autres facteurs sont induits par l'activité humaine : la raréfaction du petit gibier, l'agrainage parfois clairement excessif des sangliers, et une politique

de consigne de tir qui tendent à épargner les laies reproductrices. Une pratique qui a été utilisée en période de reconstitution du sanglier dans les zones peu peuplées, mais qui ne se justifie plus à l'heure actuelle.

Comment diminuer le nombre de sangliers ?

La plupart des pays européens tentent de trouver une solution à ce problème via des décisions et des législations qui sont souvent contradictoire, mais à l'heure actuelle aucun pays n'a réussi à diminuer sensiblement le nombre de sangliers.

Les pays comme l'Allemagne, l'Autriche et le Luxembourg ont interdit toute forme de nourrissage, sauf le nourrissage ciblé nécessaire pour attirer les sangliers dans des zones de chasse bien précises. Le cas allemand montre l'importance d'une bonne coopération entre les différents acteurs du milieu rural, si on veut réellement diminuer le nombre de sangliers. Les couloirs de tir aménagés dans les cultures donnent d'excellents résultats.

L'Italie quant à elle, n'a pas légiféré sur la question car c'est le rôle de chaque région de trouver une solution à ce phénomène. La Toscane a légiféré en 2009 et a interdit l'utilisation du nour-

rissage pendant toute l'année. Pourtant, l'on constate que 8 provinces sur 10 ont dérogé à cette loi. Ces dérogations ont été prises car l'apport du nourrissage à la protection des cultures était considéré comme fondamental.

En France, au niveau national, la législation n'interdit pas l'utilisation du nourrissage. Chaque département possède son propre Schéma Départemental de Gestion Cynégétique. Ils sont le résultat des différentes concertations entre les partenaires : chasseurs, agriculteurs, sylviculteurs, gestionnaires de l'espace public et environnementalistes.

L'agrainage en question

Dans les conclusions présentées dans l'« Alimentation naturelle ou artificielle : quels effets sur la dynamique de populations de sangliers ? » Eric Baubet commente « Il m'apparaît que l'agrainage de dissuasion, celui pratiqué pour la diminution des dégâts agricoles au moment de la vulnérabilité des cultures, n'est pas « le » responsable d'un point de vue biologique du problème démographique des populations de sangliers. Dans le contexte français, l'arrêt de cet agrainage de dissuasion n'entraînera pas, de réduction significative de la reproduction, ni même de mortalité massive puisque les



Agrainage de dissuasion mécanisé pour vastes territoires

sangliers auront la possibilité de trouver de la nourriture directement dans les cultures. Cependant, il est aussi souhaitable que l'apport de nourriture artificielle ne se limite qu'à l'aspect de la prévention des dégâts agricoles ».

Cette position est en partie confirmée aussi par le Ministre délégué au Développement durable et aux Infrastructures du Luxembourg, qui a déclaré que la seule interdiction du nourrissage artificiel introduite au Luxembourg par la loi du 25 mai 2011, n'est pas suffisante, et que la chasse au sanglier dans le pays, reste pour cette raison ouverte toute l'année.

En conclusion

Pour finir, le débat reste toujours très ouvert. On relève surtout que le problème a besoin de solutions locales, plutôt que nationale. La suppression du nourrissage, qui n'est pas accompagnée par une décision d'augmentation des périodes annuelles de chasse, ne résoudra pas le problème de la surpopulation des sangliers, des dégâts croissants des cultures et des accidents sur les routes. Plus qu'une politique d'interdiction du nourrissage dissuasif, il est nécessaire de trouver des solutions avec l'ensemble des acteurs parties prenantes de ce problème.

L'intégralité de ce rapport est disponible sur le site internet :

www.europeanlandowners.org

Le problème économique

Un des problèmes causés par l'augmentation des populations de sangliers est celui du coût économique tant pour les agriculteurs que pour les chasseurs. En effet, les dégâts provoqués par ces animaux dans les cultures agricoles sont de plus en plus importants. Dans tous les pays européens le coût des dédommagements augmente chaque année. Ils s'élèvent actuellement pour la France à 25.000.000 d'euros, le Luxembourg 500.000, l'Italie 8.000.000 et l'Allemagne 40.600.000. L'augmentation des populations de sangliers ainsi que la tendance à la hausse des coûts des céréales de ces dernières années sont en lien direct avec l'augmentation des prix des dédommagements dans les différents pays européens.

Il est ici important de souligner l'émergence d'un risque d'insolvabilité des administrations et propriétaires privés lié à l'augmentation des dégâts aux cultures. Cela est d'autant plus prégnant dans les scénarios où le nourrissage, outil de gestion et de cantonnement des sangliers, serait interdit. Chaque pays européen possède ses propres règles relatives aux financements des dédommagements.

En France, le financement du fond départemental qui assure le paiement des dégâts causés par les sangliers aux cultures, est assuré par les chasseurs et détenteurs de droit de chasse du département, sous forme de cotisation et participation spécifiques et variées. Les opérations relatives à la prévention et à l'indemnisation des dégâts s'inscrivent dans le budget de la fédération départementale, présenté lors de chaque assemblée générale aux chasseurs. La loi du 26 juillet 2000 (loi chasse), a modifié les articles L.226-1 à L.226-5 du Code rural, en transférant l'indemnisation allouée aux victimes des dégâts de gibier aux fédérations départementales des chasseurs. Avant ce texte (en vertu de l'art. L.226-1 du code rural), c'est l'Office national de la chasse qui avait à sa charge les dégâts de gibiers. Depuis juillet 2001, ce sont les fédérations départementales des chasseurs qui ont pris le relais. La nouvelle loi a mis en place un système de réparation quasi automatique assimilable au régime de la responsabilité sans faute. La charge de la preuve reste néanmoins à la victime. Celle-ci doit apporter la preuve des dégradations subies et qu'elles résultent de l'action de la faune sauvage, grand gibier seulement.



La prévention des dégâts est prise en charge par la fédération

Erratiques ou casaniers, nos sangliers ?

Avant, ils venaient du nord, chassés par le bruit des canons. Mais çà, c'était pendant la guerre. Aujourd'hui, ces croyances ne résistent pas aux méthodes modernes de suivis qui prouvent que la bête noire ne se déplace pas tant que çà !



Que n'a-t-on pas affabulé sur ces sangliers tués dans l'arrière pays qui venaient de Camargue parce qu'ils avaient l'estomac plein de riz ! Ceux qui, aujourd'hui encore, avancent de telles certitudes peuvent-ils faire la différence, de visu, entre un broyat stomacal de riz et un broyat de glands ou de châtaignes ? Certainement pas.

Des études convergentes

Contrairement aux idées reçues, les sangliers ne sont pas de grands marathoniens. Nous en voulons pour preuve les nombreuses études qui ont été faites sur le sujet ; les captures, les marquages, les suivis par radio-tracking ont permis d'en savoir un peu plus sur les déplacements de la bête noire dont le domaine vital est le plus souvent compris entre 2000 et 5000 hectares. Autrement dit, l'échelle d'un massif. Ce qui veut dire que les sangliers que vous tuez sont pratiquement tous nés sur votre territoire de chasse ou, tout au plus, sur celui du voisin.

Il ressort des suivis effectués en milieu méditerranéen (Hérault, Gard, Aude...) que les femelles baguées restent cantonnées dans les zones proches de leur lieu de capture ; et que les sangliers repris à plus de 10 kilomètres sont en totalité des mâles.

Certes, il existe des sujets erratiques. Gilbert Valet, spécialiste en la matière, nous fait part d'un mâle, capturé marcas-

sin d'une quinzaine de kilos dans le nord de l'Hérault, dont le voyage a été stoppé deux ans et demi après en Haute-Loire, à 141 kilomètres de son lieu de capture. Mais il s'agit là d'une exception.

« Le nombre d'hectares traversés en une nuit peut être très important, une trentaine, parfois plus, explique-t-il dans un ouvrage qui fait référence, et ce en fonction de la disponibilité alimentaire. Mais en fin de compte, le sanglier peut avoir parcouru une quinzaine de kilomètres et ne s'être éloigné de sa remise de départ que de quelques centaines de mètres ».

Certes, au cours d'une saison de chasse, il peut y avoir à l'échelle d'un massif des variations d'effectifs avec peu de sangliers, puis beaucoup de sangliers. « On se demande toujours d'où ils sortent » s'interroge un chef de battue.

Le plus souvent, ces fluctuations s'expliquent par les disponibilités alimentaires, plus précoces, plus tardives, plus abondantes, plus rares... selon que l'on se trouve en présence de chênes verts, de chênes blancs, de châtaigniers, de hêtres, de pins, etc...

Petit sanglier deviendra grand

A ce sujet, le directeur de l'IMPCF Jean-Claude Ricci, nous a fait part d'une étude intéressante réalisée en Haute-Loire sur la vitesse de croissance des sangliers. Chez beaucoup d'animaux, il existe une constante liée à l'âge : c'est la croissance pondérale du cristallin de l'œil. Cette aug-

mentation du poids du cristallin est étroitement corrélée à l'âge de l'animal. C'est une donnée d'une très grande précision notamment pour les jeunes de l'année. On peut ainsi, par la pesée du cristallin, déterminer au jour près, l'âge d'un sanglier et ceci indépendamment de la richesse du milieu ou de l'état des animaux.

Le poids du cristallin est contrôlé après qu'il ait été déshydraté dans une étuve à 100 degrés, pendant 48 heures. Cette pesée s'effectue alors sur des balances capables d'apprécier les millièmes de grammes.

Cette technique est utilisée chez beaucoup de mammifères dont les tables de référence sont depuis longtemps connues. Nous l'utilisons couramment chez le lièvre pour déterminer l'âge et les périodes de reproduction.

Des prises de poids liées au milieu

La Fédération des chasseurs de Haute-Loire a récolté les yeux de sangliers dans deux secteurs du département définis comme unités de gestion (UG) 3 et 11. L'étude s'applique alors à comparer la prise de poids journaliers des jeunes sangliers dans ces deux zones.

Il en résulte que dans l'UG 11, les jeunes sangliers grossissent de 5.4 kg par mois, alors que dans l'UG 3, la prise de poids est plus irrégulière. Elle y est, pour les 3 années couvertes par cette étude, 2009 à 2011, toujours inférieure de 0.3 kg à 0.9 kg par mois.

Il faut en déduire qu'il existe donc un effet milieu. Dans certains secteurs, plus riches en nourriture, dans les forêts à dominante de chênes ou de châtaigniers, les sangliers grossissent plus vite que dans des régions à dominante de résineux.

Une maturité sexuelle variable

Cette prise de poids plus rapide se traduit aussi et surtout par une maturité sexuelle plus précoce des jeunes femelles. Nous savons aujourd'hui qu'une femelle peut être saillie dès qu'elle atteint le poids de 35 kg.

Dans le secteur riche, les femelles pourront être fécondées dès l'âge de six mois et demi. Dans le secteur moins riche, il faudra attendre 8 mois pour qu'elles soient matures.

Cette différence peut avoir une incidence notable sur la dynamique des populations de sangliers à l'échelle locale.

Il faut en déduire que dans les meilleurs biotopes, il peut certaines années, avec de très fortes productions de fruits forestiers, y avoir une explosion démographique du sanglier liée à une participation très active des jeunes femelles à la reproduction, quand dans d'autres secteurs ce phénomène ne se produira pas. Dans le premier cas, une jeune femelle pourra se reproduire au cours de sa première année de vie. Dans le second, elle ne le fera qu'au delà d'un an. La différence est très nette surtout pour les jeunes femelles nées tard en saison.



Dans les secteurs riches en nourriture forestière, les sangliers grossissent plus vite

Passé le mois d'avril, dans un secteur riche, elles auront atteint leur maturité sexuelle avant le rut de la fin d'année. Dans un secteur où leur grossissement sera plus lent, elles ne participeront à la reproduction que l'année suivante. A la fin de l'année, cela peut faire une différence nette dans le tableau de

chasse et dans le volume des dégâts, il faut bien que les petits des petits mangent aussi.

Cette étude est une contribution essentielle à la compréhension des phénomènes de dynamiques des populations chez le sanglier dans l'optique d'en améliorer la gestion.

Bilan sanglier à mi-saison et dates de fermeture 2013

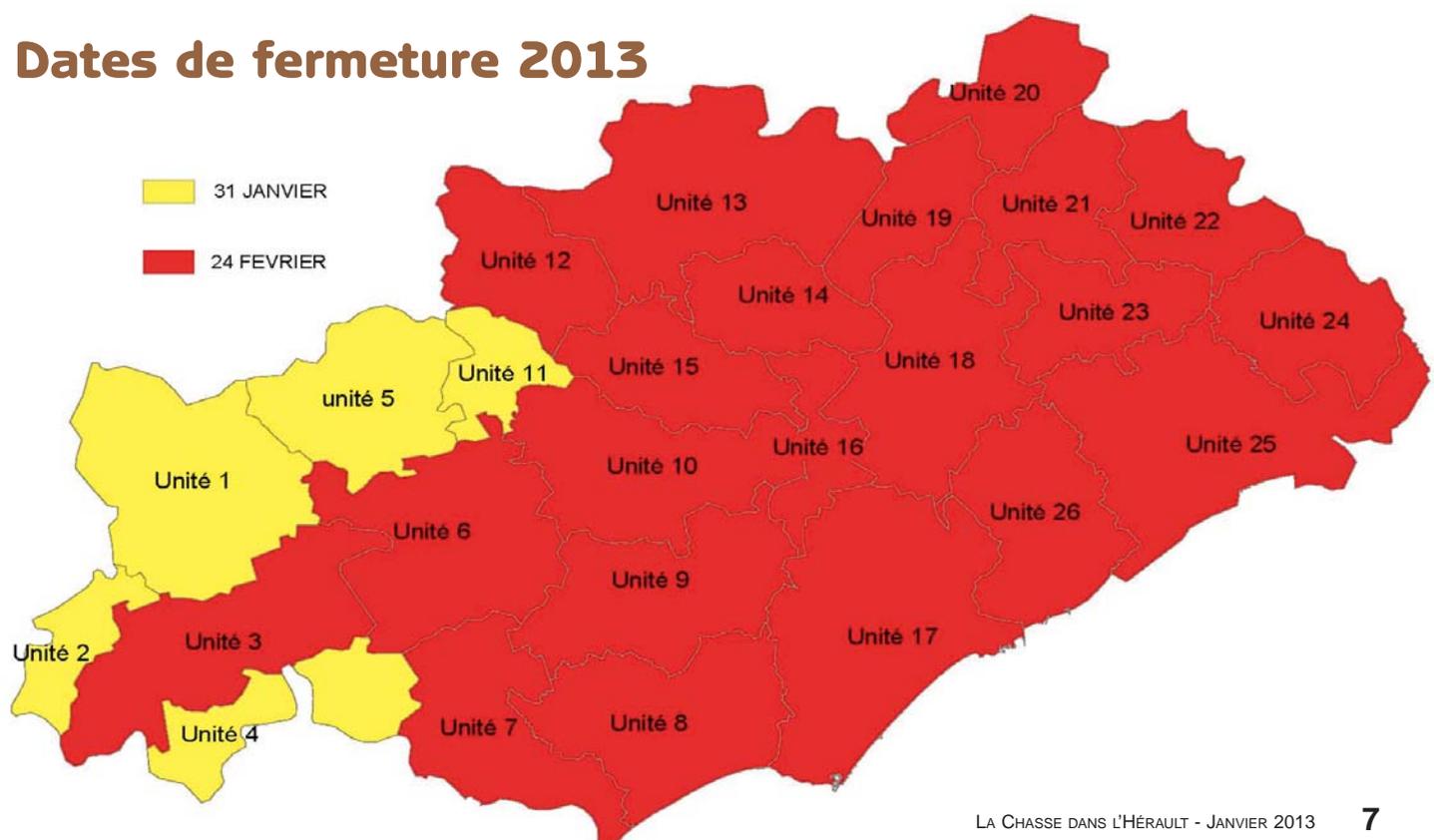
A mi-saison, malgré moins de battues, le prélèvement sanglier est en hausse de 7,8 %. Sur un plan géographique, le tableau sanglier est stable ou en augmentation sur l'ensemble du département, à l'exception des massifs des Monts d'Orb, du Somail et de la Gardiole où les prélèvements sont en baisse.

Concernant les dégâts agricoles, le nombre de dossiers déposés en 2012 (284) est inférieur à 2011. Le montant provisoire des indemnités arrêté au 18/11 (255 000 €) est en augmentation de 35 % par rapport à 2011.

Les dégâts sur le vignoble représentent 72 % du total départemental et le montant moyen par dossier est proche de 900 €.

Comme chaque année, on constate un phénomène de concentration des dégâts : les 20 communes les plus indemnisées (communes noires) représentent 63 % du total départemental. En résumé, l'augmentation des indemnités s'explique d'une part par l'augmentation des barèmes agricoles et d'autre part l'apparition de très gros dossiers (3 dossiers = 55 300 €).

Dates de fermeture 2013



Le tableau de chasse grand gibier de la saison dernière

Publié dans « Faune Sauvage », le bulletin technique de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, il met en évidence une augmentation des prélèvements sur pratiquement toutes les espèces.

530 805 chevreuils, 526 709 sangliers, 53 181 cerfs, tels sont les prélèvements réalisés au plan national lors de la saison de chasse 2011-2012 sur les trois principales espèces de grand gibier.

Ces chiffres sont issus des données transmises par les interlocuteurs techniques des fédérations départementales des chasseurs et de l'ONCFS, auxquels il faut ajouter 3 484 mouflons prélevés essentiellement dans le quart sud-est de la France, 12 014 chamois dans les Alpes et 3 051 isards dans les Pyrénées.

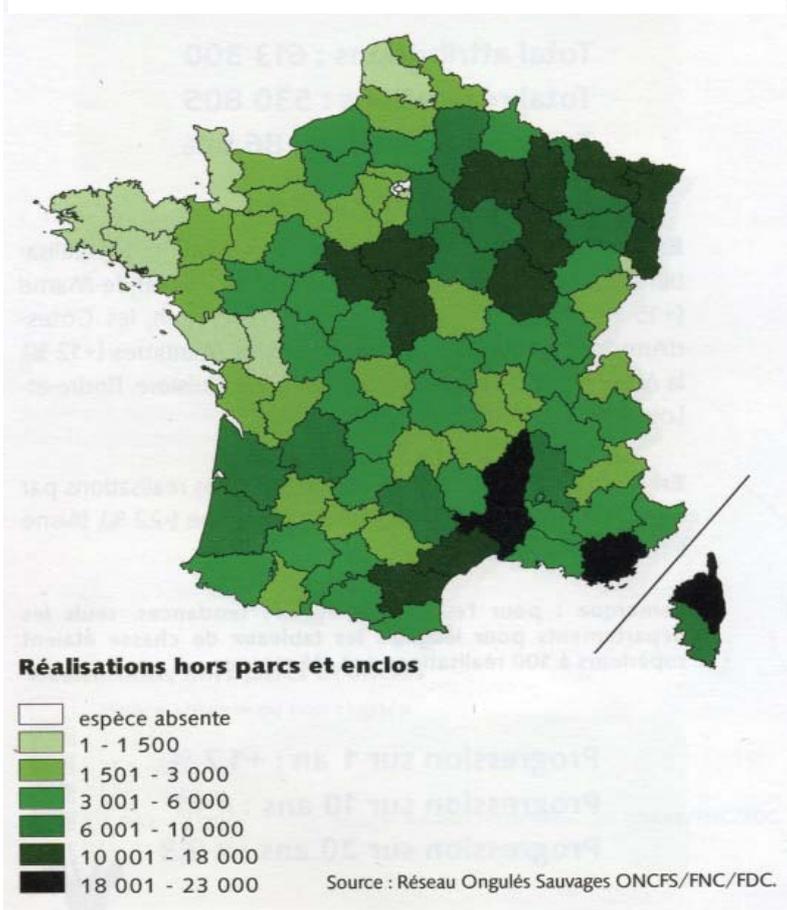
Les tendances

Les tableaux sont en constante augmentation d'année en année : +1,7% pour le chevreuil, +2,6% pour le cerf, sauf pour le sanglier qui enregistre un léger tassement comme l'indique le graphique ci-contre. Cette tendance se confirme partout, y compris dans les six départements où les prélèvements sont supérieurs à 15 000 sangliers : Gard (21 585), Haute-Corse (19400), Ardèche (18 892), Var (18 089), Hérault (16800), Loir-et-Cher (16797).



Le chevreuil super star des prélèvements grand gibier en France

Tableaux de chasse départementaux



Evolution tableau sanglier depuis 1990

La perdrix rouge au creux de la vague

Un hiver froid, un printemps pluvieux, des populations de renards en explosion, telles sont les principales causes de la baisse des populations de perdrix. Il va falloir retrousser les manches !



Avec une ouverture début octobre et une fermeture fin novembre, la perdrix rouge est l'espèce la moins chassée dans notre département. D'autant moins chassée que durant cette période d'ouverture qui dure moins de deux mois, pratiquement toutes les sociétés de chasse se restreignent encore. Selon les services techniques de la fédération la quasi totalité des sociétés de chasse ont limité la perdrix à trois jours par semaine, 34 ont mis en place un Prélèvement Maximum Autorisé (PMA) et une commune (Pailhès) est en plan de chasse avec :

- attribution de 3 bagues/chasseur/jour
- présentation obligatoire du tableau de chasse
- arrêt total de la chasse lorsque le nombre total de perdrix à prélever est atteint.

Plusieurs facteurs défavorables

Mais l'espèce est fragile. Début 2012, les reproducteurs potentiels ont eu à affronter un hiver particulièrement rigoureux, avec des températures négatives pendant plusieurs semaines. Le capital reproducteur a été largement entamé par cette vague de froid. S'en est suivi un printemps pourri avec des orages violents au moment de la ponte de juin et qui ont eu pour effet de limiter

les éclosions. Enfin, du fait de l'impossibilité pour les piégeurs de réguler le renard, la fouine et les corvidés qui avaient été déclassés pendant deux saisons consécutives, les rescapés de ces aléas climatiques ont dû passer entre les mailles d'une prédation accrue pour arriver à l'ouverture. Avec un âge-ratio moyen d'un jeune par adulte, les échantillonnages d'été nous ont alerté sur la mauvaise saison qui se préparait. Dans ces conditions, il aurait fallu carrément s'abstenir de chasser. C'est ce qu'on fait certains. Mais quand on est chasseur, l'objectif est tout de même de chasser.

Que faut-il faire ?

On ne pourra pas sortir des perdrix d'un chapeau comme le font les magiciens avec des lapins blancs. Les recettes miracles n'existent pas, surtout quand le capital d'oiseaux en début d'année est faible. On comprend très bien le manque de motivation de certains chasseurs, mais il faut absolument qu'ils se remettent au travail. Il va falloir sacrément se remuer si



l'on veut retrouver du perdreau à la prochaine ouverture.

Les agrainoirs sont vides, il faut les remplir régulièrement et en ajouter d'autres si possible. Car l'agrainage est un élément clé de la réussite.

Idem pour les cultures à gibier qu'il faut réensemencer pour certaines d'entre elles.

Les piégeurs ont été empêchés pendant deux ans, ils doivent reprendre leurs activités de régulation. Ils le peuvent puisque les principaux prédateurs de la perdrix ont été, avec le nouvel arrêté ministériel d'août 2012, classés nuisibles dans notre département.

De leur côté, les sociétés de chasse doivent revaloriser le piégeage en encourageant les piégeurs agréés, en valorisant leurs prises. Chaque renard piégé vaut bien plus que son pesant de gibier.

Reste les opérations de repeuplement, très aléatoires en terme de résultats si l'on se réfère aux études qui ont été faites sur le sujet. Mais a-t-on vraiment le choix quand les populations naturelles sont tombées à un niveau trop bas ?

Mieux comprendre le lièvre : un enjeu majeur pour la chasse héraultaise



Du nord au sud, le lièvre est probablement l'espèce de petit gibier préférée du chasseur français. Mais il fait partie également des animaux « casse-tête », dont la dynamique des populations demeure mystérieuse et la gestion des prélèvements extrêmement délicate. Le lièvre pose encore beaucoup de questions aux gestionnaires, voici donc quelques éléments de réponse.

En matière de lièvre, on ne comprend pas tout. Ni vous dans vos sociétés de chasse, ni les techniciens fédéraux, ni les scientifiques de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, n'ont pas toutes les clés pour une gestion cynégétique optimale de l'espèce. Cela s'explique par les difficultés que pose ce gibier en matière de reproduction. La production de jeunes notamment, est tellement fluctuante qu'elle empêche toute prévision. Explications.

Souvent lièvre varie...

Régis Péroux fait partie des meilleurs spécialistes français du lièvre à l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage. Pour lui, la phrase clé qui caractérise le mieux l'espèce tient en trois mots : « *souvent, lièvre varie ...* ».

Fiche systématique du lièvre

Nom latin : *Lepus Europaeus*, lièvre d'Europe

Classe : mammifères

Ordre : Lagomorphes

Famille : Leporidae

Genre : *Lepus*

Cette sentence résume assez bien les fluctuations de populations auxquelles est naturellement soumis le lièvre, à la fois dans l'espace et dans le temps ; et le phénomène n'est pas nouveau. Ces fluctuations, dont nous allons voir le détail, expliquent à la fois les difficultés que pose le lièvre aux gestionnaires et l'énigme qu'il représente encore pour les scientifiques.

Pour n'en citer qu'une, évoquons la grande fécondité de l'espèce, chaque hase donnant naissance en moyenne à une dizaine de levrauts par an. Avec une telle production de jeunes, le lièvre devrait être présent, en forte densité, d'un bout à l'autre de l'hexagone. Pourtant, ce n'est pas le cas. En réalité, les densités sont extrêmement variables, selon les départements, les types de milieux, et même parfois, d'une société de chasse à l'autre, pourtant voisine. Les experts de l'ONCFS révèlent que, dans un même département, les comptages nocturnes peuvent aller de 0,5 à 30 lièvres observés au kilomètre parcouru. Pire : au sein d'un même

territoire, à quelques centaines de mètres de distance, vous pouvez avoir une zone riche en lièvre jouxtant une autre totalement dépourvue du moindre bouquin. Allez comprendre !

Jusqu'à 85% de casse sur les jeunes !

Actuellement, dans les différentes régions françaises, les situations démographiques des populations de lièvres sont très contrastées : en certains endroits ces populations paraissent en nette phase de redressement ou de maintien à un bon niveau ; alors que dans d'autres elles continuent à stagner à un niveau bas à très bas, et même parfois à encore diminuer plus ou moins fortement... C'est le cas de presque tout le massif central depuis plusieurs années. Comprendre les causes de ces fortes différences, parfois régionales, mais souvent plus locales ou même parfois entre secteurs très proches, pour ensuite rechercher s'il est possible de partiellement les compenser par des mesures de gestion appropriées,

constitue tout l'enjeu des recherches actuellement menées sur l'espèce.

Contrairement à une idée répandue, le lièvre, loin d'être un animal territorial, affiche une tendance agrégative. C'est à dire que les animaux se regroupent, les uns attirent les autres. Le lièvre est une espèce très sociable, il mène volontiers la plupart de ses activités nocturnes en petits groupes lâches, et ne reste isolé que le jour, durant son repos. Les groupes de lièvres souvent de l'ordre de 2 à 6 individus, mais quelquefois jusqu'à 12-15 et plus, tantôt d'apparence lâches, tantôt assez resserrés, sont relativement structurés, une hiérarchie sociale s'établissant entre les individus.

Pour comprendre l'hétérogénéité spatiale des populations, il faut tenir compte de ce paramètre. Viennent ensuite les fluctuations dans le temps, qui s'expliquent le plus souvent par la survie des jeunes. Car, si une hase donne naissance en moyenne à une dizaine de levrauts par an, les pertes subies par l'espèce peuvent être fortes au cours d'une année : entre 70% et 85% de mortalité pour les levrauts, de l'ordre de 52% chez les adultes et les subadultes. Le tout, en l'absence de chasse.

Les maladies parasitaires, la route, la prédation et le machinisme agricole en étant les principales causes identifiées.... De ce fait la gestion du lièvre par la chasse est condamnée à être essentiellement conservatoire, autrement dit précautionneuse. Souvent, nous pourrions prélever davantage mais nous sommes condamnés à être très prudents.

Des modes de gestion « régionalisés »

Une enquête récente, qui vient d'être publiée dans la revue de l'ONCFS « Faune Sauvage », présente une bonne cartographie de modes de gestion mis en œuvre concernant le lièvre. Il est intéressant de constater par exemple, sur la carte élaborée par les chercheurs du CNERA, que les départements se spécialisent dans tel ou tel type de gestion, souvent en fonction de leur situation géographique. En gros, il apparaît que le nord de la France est plutôt plan de chasse, donc limitation des prises, et le sud, plutôt limitation des périodes.

La survie des jeunes, paramètre essentiel

Le paramètre clé de l'abondance du lièvre c'est la survie des jeunes, hélas souvent très faible. Les causes de mortalité juvénile sont nombreuses et variées. Le taux de survie des levrauts, entre leur naissance et le début de l'automne, est ainsi des plus variables, à la fois entre années successives et, souvent dans une mesure plus forte encore, entre lieux différents. Il reste cependant toujours faible : de l'ordre de 25 % (sur 4 mois) en moyenne, quelquefois inférieur à 15 % et n'atteignant qu'exceptionnellement 65%. À la fin de la saison de reproduction, au moment de l'ouverture de la chasse, les populations françaises de lièvres sont ainsi composées en moyenne de 60-65 % de jeunes de l'année, mais cette proportion est en fait extrêmement variable, de moins de 40 % à plus de 80 % de jeunes de l'année, et ce tant entre années qu'entre lieux, même parfois très proches et d'apparence identique.

Ces variations reflètent directement celles du succès de la reproduction. Les facteurs de mortalité du lièvre sont nombreux (machinisme agricole, collisions, prédation...), mais ses populations sont surtout régulièrement atteintes par diverses maladies et ces dernières arrivent ainsi en tête des causes de mortalité, sans doute souvent en synergie avec la prédation (en particulier chez les levrauts).

Le lièvre vit en permanence avec une charge parasitaire ainsi qu'avec tout un cortège d'agents viraux et bactériens qui lui sont souvent propres. Des troubles cliniques sérieux n'apparaissent cependant en général qu'à la faveur de facteurs externes ou internes déclencheurs d'un affaiblissement des défenses



Le lièvre, une espèce très prisée par les chasseurs de notre département

de l'hôte ou d'une phase d'explosion démographique de l'agent pathogène. Ces fréquents épisodes de mortalité des lièvres par maladie doivent donc être vécus comme un phénomène tout à fait naturel, auquel le gestionnaire doit chaque fois s'adapter, et non comme un phénomène anormal auquel il devrait rechercher un remède. Bien que ces maladies comptent parmi les facteurs responsables des fluctuations des populations, il est assez rare que leur impact sur les effectifs de lièvres de l'ensemble d'une région prenne des proportions vraiment importantes. C'est seulement dans des cas ponctuels qu'une épizootie peut entraîner localement une diminution très nette du nombre de lièvres, ces derniers mettant alors parfois quelques années avant de retrouver leur densité initiale.

L'état de conservation du lièvre au plan national

Globalement en France, le lièvre se porte plutôt bien. Les tableaux de chasse les plus importants sont réalisés dans une zone qui va du Nord de la France au Val de Loire, à laquelle s'ajoutent quelques départements du sud-ouest, du sud et de la vallée du Rhône. Inversement, les départements du nord-est, du nord-ouest et du Massif central réalisent les tableaux les plus faibles. Du côté des évolutions récentes, dans les gros bastions du Nord, une petite baisse est observée actuellement, sans être considérée comme inquiétante. En Auvergne, comme dans la plupart des régions herbagères, la tendance est également baissière. Mais l'espèce est à la hausse partout ailleurs, notamment dans l'ouest, dans nombre de départements de la façade atlantique et dans le sud méditerranéen, où la progression des effectifs est sensible à forte depuis une vingtaine d'années.

Variations considérables, répercussions inattendues

Parmi les causes de déclin du lièvre sur un territoire donné, il arrive aussi assez souvent qu'une gestion des prélèvements cynégétiques insuffisante ou inappropriée soit l'un des importants facteurs limitant rencontrés. Gérer c'est prévoir, mais avec le lièvre qui varie, comment prévoir ? La première idée qui vient généralement est de prévoir les variations de l'effectif à l'ouverture de la chasse à partir des variations d'abondance de l'effectif reproducteur au printemps...

En moyenne nous venons de le voir, à l'ouverture de la chasse, les populations de lièvres sont composées d'environ 60 à 65 % de jeunes nés au cours de la saison de reproduction qui vient de s'écouler. Mais en fait, selon les variations du taux de survie des levrauts, cette proportion de jeunes mesurée dans les tableaux de chasse varie plutôt entre 35% et 75% suivant les endroits et les années. C'est énorme, et presque totalement imprévisible. Ces variations ont des répercussions considérables sur les populations de lièvres et les possibilités de chasse qu'elles offrent. En fait, en raison des variations fortes de la survie juvénile, la densité après reproduction (c'est à dire en septembre, avant l'ouverture) est beaucoup plus variable que la densité mesurée au printemps. Seulement 8 % des variations de densités avant chasse peut être prédite à partir de la mesure de la densité de printemps. C'est pourquoi un plan de chasse classique impose d'être très prudent lors de la détermination des quotas. Par contre, près de 50 % des variations de la densité avant chasse peut s'expliquer par les variations de la proportion de jeunes dans le tableau. Hélas, cette proportion de jeunes ne peut qu'assez difficilement constituer un outil de gestion puisqu'elle n'est mesurable qu'à



Combien de levrauts arriveront à l'âge adulte ?

partir du tableau de chasse, donc après le tir, ou au moins après le tir d'un nombre important d'animaux.

Vers une gestion en deux temps ?

La détection de ces mauvaises années de reproduction (ou des années de mauvaise survie des levrauts) dès le début de la saison constitue ainsi le point fondamental, mais aussi un point critique, de la gestion des prélèvements opérés sur le lièvre. Pour cette raison gérer les populations à l'avenir serait d'utiliser la vitesse de réalisation du tableau de chasse au lièvre pour constituer un Indice cynégétique d'abondance (ICA), comme on le fait pour la bécasse, entre autre.

Les scientifiques ont en effet remarqué que le tableau de chasse réalisé au bout des trois premiers jours suivant l'ouverture était toujours équivalent à 50% du tableau final. En théorie, il est donc possible d'exploiter un ICA calculé à l'issue de ces 3 premiers jours de chasse : à partir des nombres de lièvres tués chacun de ces 3 jours, et aussi du nom-

bre de lièvre rencontrés (vus) par jour de chasse et par chasseur en action. L'ICA le plus élaboré, et celui qui s'avère le meilleur, combine ces deux types d'informations et leur vitesse de décroissance au cours de la saison. Les

Répartition géographique et densités

Des six espèces de lièvres du paléarctique occidental, le lièvre d'Europe est à la fois la plus grande et la plus commune : il occupe presque toute l'Europe, au sud du 64ème parallèle, à l'exception du sud de l'Espagne et du sud de l'Italie. L'espèce est aujourd'hui présente partout en France, y compris en Corse où elle a été introduite. On trouve le lièvre depuis le niveau de la mer jusqu'en montagne vers l'altitude de 2000 m. Les densités varient entre 1 à 3 lièvres par km² dans les zones les plus pauvres (paysages fermés par les bois, zones de montagne...) et entre 10 à 30 lièvres par km² dans les plaines cultivées. Localement, ces densités peuvent être sensiblement plus élevées (50 à plus de 100 lièvres par km²), il s'agit alors généralement de secteurs présentant à la fois une forte proportion de blé d'hiver, quelques autres cultures favorables (notamment la vigne, les plantes sarclées...) entrecoupées de bandes de prairies ou de banquettes herbeuses, et parfois parsemés de quelques buissons ou de petits bosquets.

Le lièvre dans les tableaux de chasse

Avec probablement près de 15 millions d'individus annuellement prélevés, Europe de l'Est incluse, dont près d'un million rien que pour la France, le lièvre constitue l'une des plus importantes espèces de petit gibier en Europe. La plupart de ses populations d'Europe de l'Ouest, après avoir connu plusieurs phases d'abondance au cours de la première moitié du XXème siècle, puis une nouvelle phase d'accroissement très net dans la décennie qui a suivi la seconde guerre mondiale, ont subi de fortes diminutions de leurs effectifs dans les années 1960 à 1980. Très peu d'entre elles ont cependant approché le seuil d'une réelle mise en menace. Actuellement, cet affaiblissement continu des populations paraît avoir cessé en beaucoup d'endroits ; la tendance démographique s'est même inversée çà et là.

experts de l'ONCFS expérimentent donc actuellement, sur quelques territoires pilotes, une gestion dite « en deux temps ». La chasse ouvre pendant trois jours, ensuite, une analyse est faite du nombre de lièvres levés et prélevés, à partir de laquelle il devient possible d'anticiper sur ce que sera le tableau final, et donc, soit de prolonger la saison en fonction des éléments collectés sur cette période, soit de fixer des quotas de prélèvements par jour ou pour l'ensemble de la période restante, soit de fermer la chasse pour épargner un nombre d'animaux facile à calculer. C'est un bon indice d'abondance, puisque environ 50 % des variations de la densité avant chasse peut être détectée à partir de la valeur de l'indice obtenu les trois premiers jours. La prise en compte de cette information, en temps voulu, peut sûrement suffire pour que la chasse n'entrave pas le maintien durable de la plupart des populations de lièvres et même sans doute suffire pour permettre le redressement de nombreuses d'entre elles.

L'évolution des tableaux de chasse dans le département

L'information la plus récente concernant le nombre de capucins tués à la chasse reste jusqu'ici l'enquête « tableaux de chasse » réalisée en 1998 au plan national par l'ONCFS en collaboration avec les fédérations de chasseurs.

Une déclinaison par département de cette enquête avait fait ressortir un prélèvement de 16900 lièvres dans l'Hérault durant la saison de chasse 1998-1999. On avait déjà constaté une hausse par rapport à l'enquête précédente qui datait de la saison 1983-1984 au cours de laquelle 12300 lièvres avaient été prélevés. Cette progression du tableau de chasse départemental était d'autant plus



Le lièvre paye un lourd tribut à la circulation routière

importante que, dans le même intervalle, l'enquête sociologique associée faisait ressortir 23% de chasseurs en moins.

Bref, le lièvre avait amorcé une telle dynamique que, toujours selon la même enquête, 24% des porteurs de permis de notre département avaient prélevé au moins un lièvre durant la saison 1998-1999.

Qu'en est-il aujourd'hui ?

En attendant la prochaine enquête d'envergure, qui est annoncée pour la saison prochaine, l'ONCFS vient de publier non pas des données chiffrées, mais des tendances relevées en 2008 à partir des réseaux fédéraux. 88% des fédérations, dont la nôtre, ont participé en renvoyant les fiches communales : soit dans leur totalité comme l'a fait notre département, soit en fournissant aux enquêteurs des échantillons de communes. L'enquête était très ambitieuse, eu égard aux informations demandées sur ces fiches (mode de gestion, tableau de chasse, animaux lâchés, suivi des populations, tendance des prélèvements...)

Certes les données recueillies ne permettent pas d'estimer les tableaux de chasse, car elles sont hétérogènes et incomplètes. Les comparaisons avec l'enquête de 1998 ne sont pas non plus aisées. Cependant, selon les impressions des gestionnaires des populations sur les trois dernières années, il ressort que dans notre département les populations de lièvres ont encore progressé.

Le milieu et la pression de chasse

L'abondance du lièvre dépend de nombreux facteurs et en particulier du type de milieu. Il ressort de l'enquête de l'ONCFS que la proportion de communes ayant une forte densité de prélèvements est supérieure parmi les communes très agricoles, celles où les céréales et la vigne représentent une forte proportion de la surface agricole. Enfin, l'espèce fait l'objet de mesures de gestion spécifiques dans une grande majorité de communes : limitation des jours de chasse, quota, PMA, plan de chasse.

Laissons le mot de la fin à Robert Sans, président de la société de chasse de Boujan-sur-Libron, lauréate des trophées régionaux « Chasse Durable-Sud de France » 2012 : « Ici, le lièvre est soumis à un plan de chasse : un lièvre par mois et par chasseur. Comme nous ouvrons en octobre, cela fait 3 lièvres maxi par porteur de permis (octobre, novembre et décembre) et c'est largement suffisant ! » Un bien bel exemple de gestion de l'espèce.

Les maladies du lièvre

Le lièvre est la principale espèce surveillée par le réseau SAGIR, celle qui donne lieu, année après année, au plus grand nombre d'analyses. Parmi les principales causes de mortalité du lièvre, citons en premier lieu les maladies bactériennes (38 % des cas) du type protostrongylose, pasteurellose et pseudo-tuberculose.

Quant aux maladies virales (18 %), la plus fréquemment rencontrée est l'EBHS (83 % des cas), une maladie qui donne lieu à de fréquentes épidémies, parfois spectaculaires, mais assez rarement à des vraies baisses de densités. La tularémie apparaît elle aussi fréquente et en augmentation, ce qui est préoccupant car il s'agit d'une zoonose, dangereuse pour l'homme.



L'abondance du lièvre dépend de nombreux facteurs et en particulier du type de milieu

Observatoire National Cynégétique et Scientifique Citoyen : synthèse de la saison 2011/2012

Le Président de l'IMPCF et le Président de l'ADCTG tiennent à remercier les chasseurs pour leur soutien dans cette réalisation qui n'était pas gagnée d'avance.

Pour le président de l'IMPCF Marc Meissel, « les résultats de 2011/2012 sont très encourageants puisque les indices ont été en moyenne multipliés par 3 par rapport à 2010/2011. Nous parvenons cette année à près de 900 000 oiseaux observés pour les seules 11 espèces de migrants terrestres soit 7 fois plus que la saison précédente. Notre objectif 2012/2013 serait d'atteindre le million d'oiseaux. Nous comptons sur vous et votre réseau pour parfaire cet outil du monde de la chasse. Pour la prochaine saison nous avons rajou-

té le *Vanneau huppé* (fiche jointe pour diffusion aux chasseurs non internautes) dont le statut en France est controversé sans doute par manque d'information et de suivi à grande échelle.

Nous sommes persuadés que nous pourrions continuer à compter sur votre soutien et celui de vos services et administrateurs dans cette réalisation qui s'appuie sur le bénévolat mais qui sera très utile dans le futur.

Les résultats de 2011/2012 confirment et confortent en outre les périodes de fermetu-



Marc Meissel, Président de l'IMPCF

re de la chasse de ces espèces au regard de la chronologie de la migration de retour.»

Voici l'analyse que retient le directeur de l'IMPCF Jean-Claude RICCI de l'année d'observation 2011/2012 pour les turdidés :

La Grive musicienne (*turdus philomelos*)

Elle occupe la première place parmi les Turdidés en 2011-2012 avec 36 269 individus observés. La Grive musicienne niche dans les 3/4 de l'hexagone à l'exception de la frange littorale méditerranéenne.

Chez cette espèce, pour 2011-2012 on constate trois périodes de présence :

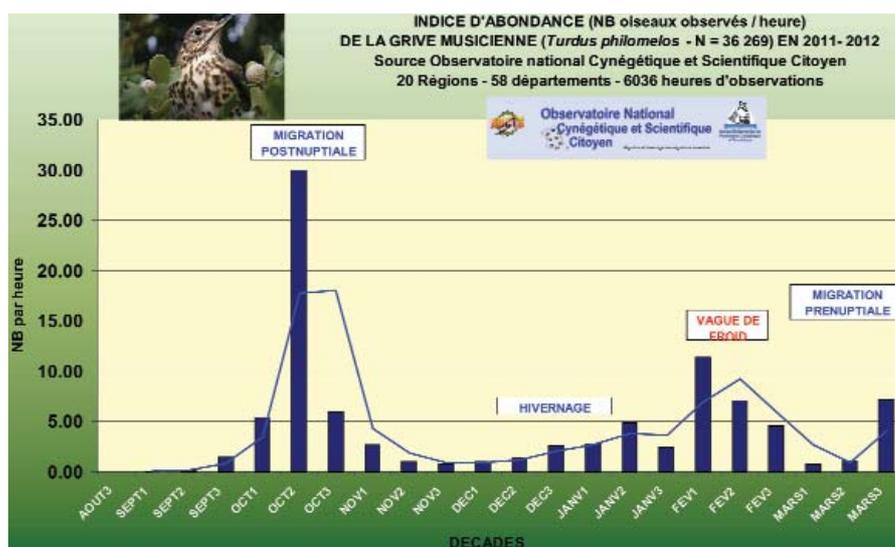
- Après une présence détectée dès la 3ème décennie de septembre (« les vendangeuses»), c'est dès le début d'octobre mais surtout en 2ème décennie de ce mois que l'indice d'observation a été le plus fort.

- La deuxième période significative est détectée pendant la vague de froid (1ère et 2ème décennie de février) au cours de laquelle la France fut une zone refuge pour des oiseaux hivernant plus au nord.

- Après une diminution de l'indice en début mars (départ des hivernants

français en migration prénuptiale), l'Observatoire a bien détecté le passage en 3ème décennie de mars des hivernants plus méridionaux en migration de retour d'Espagne et d'Afrique du Nord.

Pour l'ensemble de la saison d'observation et la zone concernée, l'indice d'observation moyen est de 6.1 oiseaux par heure en 2011-2012 (3.4 en 2010/2011).



La Grive Mauvis (*Turdus iliacus*)

C'est la plus nordique des 5 espèces de Turdidés et elle ne niche pas en France contrairement aux 4 autres espèces. Son comportement erratique et imprévisible justifie des observations simulta-

nées sur de vastes étendues géographiques.

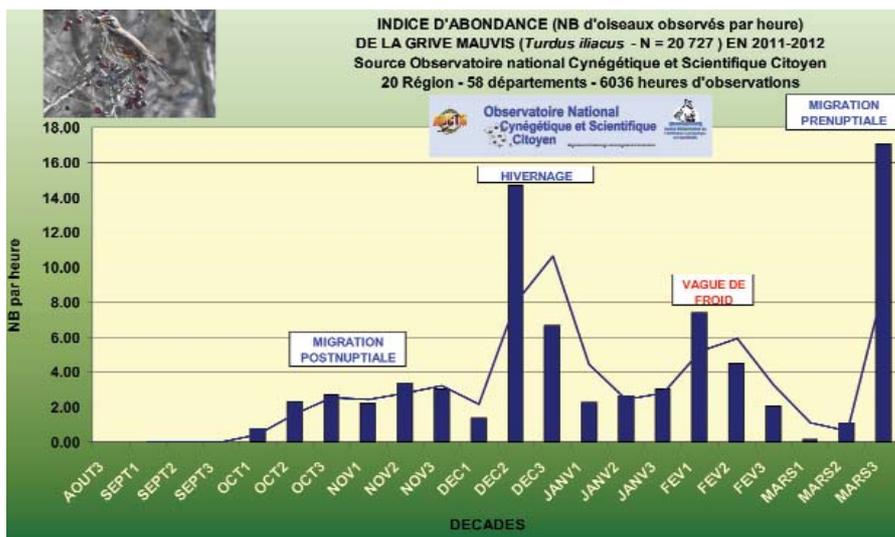
Présente dès la première décennie d'octobre, ce qui est précoce pour cette espèce, la grive mauvis s'est maintenue

à un seuil moyen proche de 2 à 3 individus par heure d'observation jusqu'en début décembre.

Ensuite l'indice d'observation a considérablement augmenté (7 à 15 indivi-

du par heure d'observation) en 2ème et 3ème décade de décembre. Sensible au froid, les effectifs observés ont augmenté en F1 et F2 comme ceux de la grive musicienne. La migration pré-nuptiale est très bien observée en mars avec un « pic » important en 3ème décade débutant dès la deuxième.

Ce résultat confirme bien le caractère erratique de l'espèce en réaction à l'une des vagues de froid ressentie une première fois en décembre puis plus longtemps en février 2012. Les observations de grives mauvis en 2011-2012 et pour la zone concernée situent l'indice moyen à 3.43 individus par heure alors qu'il était de 2.45 en 2010/2011.



La Grive Litorne (*Turdus pilaris*)

L'espèce ne niche en France que dans la moitié nord/nord-est avec une limite sud dans les Alpes et la Lozère. On peut identifier 4 périodes caractérisées par des indices d'observation plus élevés sur la zone prospectée :

- Une première en novembre notamment en première et dernière décade de ce mois
- Une seconde période centrée en hivernage sur le mois de janvier lors d'une des premières vagues de froid ayant touché l'Europe mais de courte durée.
- Une troisième à la mi-février pendant la seconde vague de froid plus longue que la précédente.
- Et en mars dès M2 mais surtout en M3 correspondant à la migration de retour des oiseaux ayant hiverné plus

au sud que la France. Globalement pour la saison 2011/2012, l'indice moyen d'observation de la

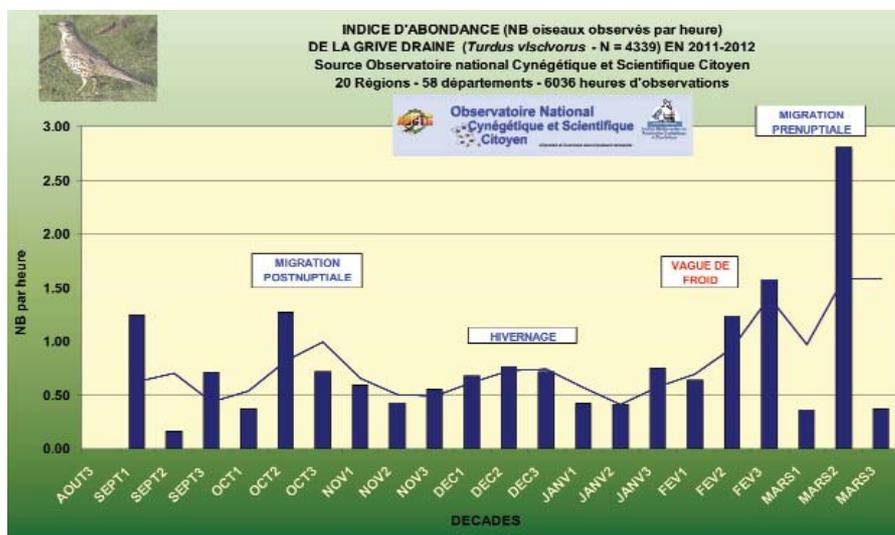
Grive litorne et pour la zone prospectée est de 3.33 oiseaux par heure alors qu'il était de 5.05 en 2010/2011.



La Grive draine (*Turdus viscivorus*)

Cette espèce niche dans la quasi-totalité du territoire national. Elle est d'ailleurs observée dès le début septembre notamment dans les zones de moyenne altitude. Totalisant 4339 observations, la Grive Draine arrive en 5ème place parmi les Turdidés.

Contrairement aux trois autres espèces précédentes, l'Observatoire national met en évidence de faibles fluctuations en hivernage mais un accroissement des effectifs pendant la vague de froid de février et une migration de retour très marquée en 2ème décade de mars pour les oiseaux venus de la Péninsule ibérique et d'Afrique du nord. Le reste de



la saison (migration postnuptiale et hivernage) l'indice d'observation est assez constant mais faible aux environs de 0.5 à 1 oiseau par heure.

Pour l'ensemble de la période étudiée en 2011-2012 et pour la zone concernée l'indice moyen est 0.72 oiseau par heure d'observation alors qu'il était de 2.92 en 2010/2011.

Réactivité, anticipation...

La science citoyenne est à l'évidence une des pistes complémentaires aux programmes de recherches traditionnels. L'Observatoire national a permis notamment pendant l'hiver 2011-2012, marqué par deux vagues de froid qui ont touché la France en décembre quelques jours seulement et surtout du 3 au 13 février, d'identifier les espèces qui réagissaient le mieux. On a pu noter :

- Une réactivité simultanée (l'abondance coïncide avec la même décade que la vague de froid) chez la grive musicienne, la grive litorne, le merle noir, la grive draine et le pigeon ramier.
- Une réactivité anticipée (l'abondance intervient une décade avant l'arrivée de la vague de froid) chez la grive mauvis et l'alouette des champs.

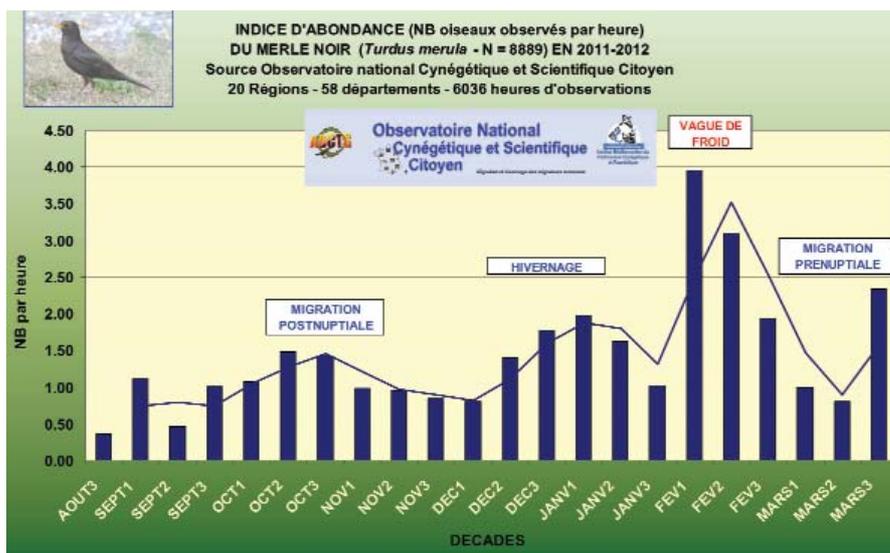
Merle noir (*Turdus merula*)

Cette espèce se reproduit sur la totalité de la France. Néanmoins le merle noir se situe en 4ème place parmi les Turdidés au regard du nombre d'oiseaux observés (N = 8889) en 2011/2012, soit environ le triple des effectifs observés en 2010/2011.

Le Merle noir est présent du début (août-septembre) jusqu'à la fin des observations (mars 3). Après une faible présence en migration postnuptiale (octobre), la première vague de froid de décembre coïncide avec un indice plus élevé. La vague de froid de février coïncide avec un indice d'abondance élevé (F1 et F2) confirmant la bonne réactivité de l'espèce à l'avancée d'un front froid.

On peut déceler aussi 4 périodes chez cette espèce pour la zone considérée en 2011-2012 :

- Après une présence régulière depuis fin août, on observe une migration postnuptiale à la mi-octobre avec de faibles effectifs.
- Un hivernage faible augmentant en



décembre mais régulier jusqu'en février.

- Une augmentation significative lors de la vague de froid de février (F1 et F2).
- Une migration de retour en dernière décade de février (départ) et s'intensifiant en mars (passage des hivernants plus méridionaux) venus de la péninsule

ibérique et d'Afrique du nord comme pour les autres Turdidés.

Pour l'ensemble du suivi sur la zone concernée en 2011-2012, l'indice moyen calculé est de 1.47 oiseau par heure d'observation alors qu'il était de 1.13 en 2010/2011.

Les conclusions de Jean-Claude Ricci

Le Directeur de l'IMPCF se réjouit de la constance remarquable des observations de novembre à février en 2011-2012. Il se félicite d'avoir pu réaliser cette année une analyse par Région cynégétique afin de détecter des grandes tendances par espèce et par grand couloir de migration grâce à la participation d'observateurs issus d'autres régions que celles historiquement impliquées. Vingt Régions sur 22 ont fourni au moins une observation.

Enfin, il précise que l'Observatoire national a permis, notamment pendant cet hiver rigoureux (marqué par deux vagues de froid qui ont touché la France en décembre quelques jours seulement et surtout du 3 au 13

février), d'identifier les espèces parmi celles suivies qui réagissaient le mieux et donc les plus diagnostiques. Il a pu noter :

- Une réactivité simultanée (l'abondance coïncide avec la même décade que la vague de froid) chez : la grive musicienne, la grive litorne, le merle noir, la grive draine et le pigeon ramier.
- Une réactivité anticipée (l'abondance intervient une décade avant l'arrivée de la vague de froid) chez : la grive mauvis et l'alouette des champs.

Retrouvez toutes les données de l'Observatoire et en particulier les cartographies nationale sur le site :

www.observatoirenationalmigrateurs.net.





2013 ÉLECTIONS
DES CHAMBRES D'AGRICULTURE



VOTEZ

PAR CORRESPONDANCE
JUSQU'AU 31 JANVIER 2013



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRES D'AGRICULTURE

www.chambres-agriculture.fr

TERRES d'AVENIR



Du 05 au 08 avril 2013

PARC DES EXPOSITIONS

ÎLE AUMÔNE - ALLÉE DES ÎLES ÉRIC TABARLY
78200 MANTES-LA-JOLIE

Salon de la Chasse et de la Faune Sauvage de Rambouillet

www.salondelachasse.com

+33 (0)1 39 12 60 55



Qualité
cynégetique

- 30 mn de Paris
- Autoroute A13 sortie N°11
- 5 000 Places de parking

Le rendez-vous !



Les Echos



L'hiver, période propice pour le piégeage



La mauvaise saison bat le rappel des nuisibles et les piégeurs agréés connaissent un regain d'activités.

Lorsque le froid s'installe, la faune sauvage dans son ensemble éprouve des difficultés à trouver sa nourriture et devient plus vulnérable, particulièrement le petit gibier vis à vis des prédateurs. D'où l'intérêt d'intensifier le piégeage durant cette période de l'année. Les gelées nocturnes privent le renard de mulots et de souris, ses mets préférés. Pour trouver sa pitance, l'animal a tendance à s'éloigner de sa base. Et en tout début d'année, les mâles sont en rut, ils batifolent et sont moins méfiants qu'à l'accoutumée ; et plus faciles à capturer.

Collets, pièges à lacets, boîtes en tous genres

Le collet est le piège le plus utilisé pour prendre Goupil.

Mais attention, fini la vulgaire cravate avec son nœud coulant qui prenait aussi bien renards, lapins ou lièvres. Aujourd'hui, le collet est sélectif, muni d'arrêteurs et d'un émerillon du côté de l'attache.

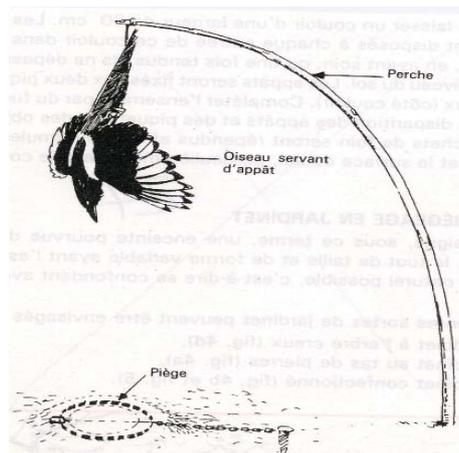
Il doit être homologué. Lorsqu'il est posé, le plus souvent en coulée, le point le plus bas doit se situer entre 18 et 22 centimètres du sol, ce qui lui confère sa sélectivité.

Parmi les pièges à lacets, eux aussi forcément homologués, le Belisle est le plus utilisé. Sa pose « en jardinet » ou « au pendu » nécessite l'utilisation d'appâts carnés.

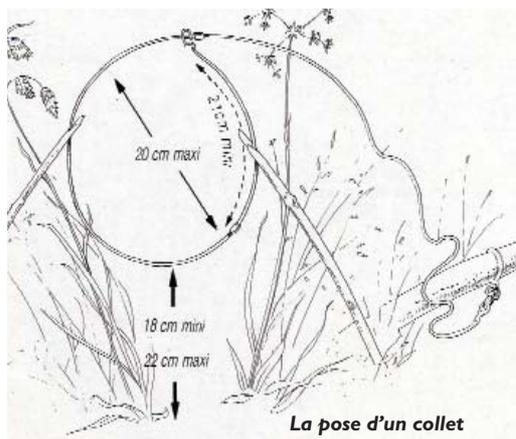
Enfin les boîtes sont aussi très prenantes surtout pour les mustélidés, mais aussi pour le ragondin au marais. Plusieurs modèles sont utilisés : la boîte tombante, la cage-piège, la mini cage à pies et les grandes cages à corvidés, lesquelles sont généralement installées toute l'année.



Piégeage en jardinet



Piégeage au pendu



La pose d'un collet

La réglementation

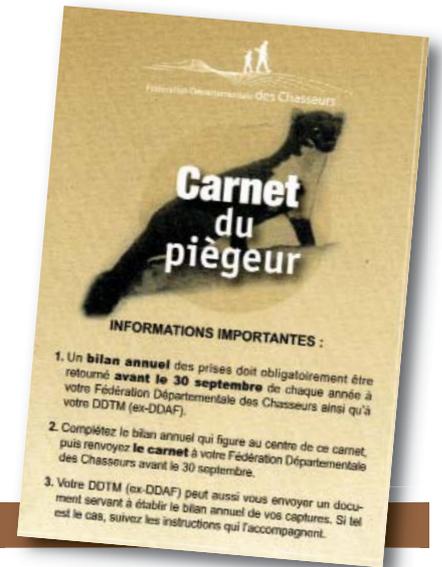
L'arrêté ministériel du 2 août 2012 classe comme espèces nuisibles dans notre département : le renard, la fouine, la corneille noire, la pie bavarde et l'étourneau sansonnet.

Toute personne qui veut réguler ces espèces par piégeage doit avoir suivi une formation spécifique dispensée par la fédération. Cette formation débouche sur un agrément de piégeur.

Quel que soit les catégories de pièges utilisées (voir tableau ci-dessous), le piégeur agréé est dans l'obligation de

tenir à jour un relevé quotidien de ses prises sur un carnet de piégeage fourni par la fédération des chasseurs. Ce relevé doit mentionner, pour chaque journée de piégeage, la commune, l'espèce capturée ainsi que le nombre de prises. Un relevé annuel, placé au centre du carnet, doit être envoyé à la Fédération avant le 30 septembre.

Les données et statistiques qui peuvent être obtenues à partir de ces relevés permettent aux services techniques de la fédération de mesurer chaque année l'évolution des captures.



Plus d'information sur le site internet de la fédération www.fdc34.com

LA RÉGLEMENTATION DES PIÈGES PAR CATÉGORIE

	CATEGORIE 1	CATEGORIE 2	CATEGORIE 3	CATEGORIE 4	CATEGORIE 5
	-boîtes à fauves -boîtes tombantes -cages-pièges	-pièges à œuf (1) -pièges à mâchoires et à appâts -conibear	-collets à arrêtoir	-pièges à lacet	-pièges entraînant la noyade
Déclaration en mairie	X	X	X	X	X
Signalisation des zones piégées		X			
Interdit à moins de 200 m des habitations et 50 m. des voies ouvertes au public		X			
Relevé quotidien des poses et prises et bilan annuel adressé par le piégeur agréé à la préfecture	X	X	X	X	X
Visite quotidienne des pièges	X	X (2 heures après le lever)	X (2 heures après le lever)	X	X
Interdiction en coulée		X			
Fixation à un point fixe ou mobile (une attache et au moins 1 émerillon)			X	X	
Homologation du piège et marque d'identification		X	X	X	X
N° agrément du piégeur sur le piège	X	X	X	X	X

1) Le piège à œuf doit être neutralisé la journée, sauf s'il est placé en jardinet ou en caisse de telle sorte que l'œuf ne soit pas visible de l'extérieur

Comment se prémunir des zoonoses ?

Les zoonoses sont des maladies transmises à l'homme par les animaux. Beaucoup d'entre elles concernent la faune sauvage et donc les chasseurs.

Dans sa diversité, la nature abrite de multiples systèmes biologiques dont les agents pathogènes ne sont pas absents. Les relations entre les animaux sauvages, leur environnement et l'homme amènent à des échanges nombreux et variés, y compris de maladies. Certaines maladies, transmissibles à l'homme, sont naturellement présentes chez les animaux sauvages, on les appelle des zoonoses.

Les plus communes sont :

- **la trichinellose**, parasite se fixant dans les muscles du sanglier. L'homme peut s'infester en consommant de la viande parasitée insuffisamment cuite.
 - **la leptospirose**, maladie portée par les rats et ragondins qui l'éliminent dans leurs urines. Elle peut infecter les piégeurs lors de la manipulation d'animaux.
 - **l'échinococcose**, essentiellement portée par le renard, qui causes des troubles importants chez l'homme (fièvre, douleurs abdominales, troubles digestifs, jaunisse) et kyste dans le foie pour les plus sévères.
 - **la tularémie**, maladie du lièvre tout de même assez rare dans notre région. Elle se transmet soit par simple contact, soit par inoculation (puces moustiques) ou encore en consommant de la viande contaminée insuffisamment cuite.
- Citons parmi d'autres zoonoses : la tuberculose, la rage, la toxoplasmose, l'Hépatite E, la pasteurellose, la maladie de Lyme... et la liste est loin d'être exhaustive puisque ce ne sont pas moins de 178 zoonoses qui sont répertoriées au niveau mondial.



Eviscérer un sanglier sans gants, ce n'est pas prudent !

Piégeurs attention, la leptospirose est une zoonose transmise par tous les rats, y compris le ragondin



Quelques recommandations

Il est impératif de bien faire cuire la viande, notamment pour éviter les risques de trichinellose avec un cuissot de sanglier. Pour le reste, les gestes de prévention sont simples et souvent communs aux différentes zoonoses.

- Il faut mettre des gants pour manipuler les animaux morts.
- Il ne faut pas transporter des animaux morts autrement que dans un sac étanche.
- Il faut mettre des gants pour éviscérer un animal, quel qu'il soit.
- Il faut mettre des gants pour manipuler des animaux piégés.
- Il faut se laver les mains au savon après toute manipulation d'animaux.
- Il ne faut pas utiliser le même couteau pour éviscérer le gibier et pour casser la croûte.

Lapins purs sauvages de reprise Espagne

Bernard Martin

E-mail : bernardmartin30@orange.fr

Tél : 06.22.59.12.47

N°opérateur : 30 2003 01
Certificat de capacité A et B
N°F72-117-40-115
N°agrément DDAF 30241



Field TRADING CYNEGETIQUE

RD 612 ch. des Tristourets 34420 Portiragnes

Tél : 04 67 90 95 80 - Fax : 09 71 70 31 03

Clôtures électriques grand et petit gibier
Cages et pièges homologués
Aménagement de territoires

Agrainoirs simples et automatiques, Semences faunistiques, Crud amoniac, Goudrons, Sels, Matériel de capture pour fourrières et piègeurs

Centre Canin La Garvette

PENSION* - DRESSAGE CHASSE

*ouverte à l'année

aynard.chasse@hotmail.fr



ELEVAGE

Springer Anglais Epagneul Breton
Golden Retriever Setter Anglais

*Dresseur professionnel (toutes races)
*Entraînement & dressage du chien bécassier
*Vente d'adultes débourrés et dressés

Laurent Aynard

Mas de l'Evejan - route de Pailhès - 34490 Murviel Les Béziers

04 67 37 90 16 / 06 18 60 12 22

Earl Les Violettes

Les Violettes
34800 Lieuran Calbrières

Téléphone : 04 67 88 13 65
Portable : 0614 76 6018
Messagerie : elviol@wanadoo.fr

Elevage de Gibier,
depuis 1995.

Perdrix rouge (certification Antagene)
Faisan de Cokhide
5 Hectares de grandes volières

Prix dégressif

Livraison à la demande



LIÈVRES - LAPINS



Disponibles

Lots de 100 femelles
et 10 mâles lapins
reproducteurs

GIBIER DES CAUSSES
12260 SAINTE CROIX

06 21 21 08 51



STAND DE POUSSAN



Le stand met à votre disposition

- 4 fosses universelles
- 2 fosses olympiques
- 2 skeet olympiques
- 1 double trap olympique
- 4 parcours de chasse
- 8 compact sporting
- 1 DTL
- 1 sanglier courant sur RDV

ARMURERIE

Venez découvrir nos armes de toutes marques neuves et d'occasion avec un grand choix de munitions : chasse / tir / gros gibier / billes d'acier
Réparation d'armes diverses.

MISE À CONFORMITÉ GRATUITE POUR TOUT ACHAT D'UNE ARME

Responsable armurerie : **Laurent CAMPINS**

Stand de Poussan : colline de la Moure - 34560 Poussan

Téléphone : 04.67.78.25.33

Site internet : www.standepoussan.com - Contact mail : standpoussan@orange.fr



Ouvert tous les jours de 10H à 19H
Fermé le lundi et le jeudi matin et le mardi toute la journée

L'amicale des chasseurs et propriétaires de Boujan-sur-Libron lauréate des trophées « Chasse Durable-Sud de France » 2012



Robert Sans et son équipe se sont vus décerner ce trophée régional le 21 décembre dernier au siège de la fédération des chasseurs de l'Hérault, en présence du président Fédéral Jean-Pierre Gaillard, du Conseiller Régional délégué à la chasse Ferdinand Jaoul, du Sénateur Robert Navarro et de l'ex ministre Jean-Claude Gaysot.

Des chasseurs mobilisés sur tous les fronts, récompensés pour leur travail avec les autres usagers de la nature, et leur partenariat avec les services techniques de la mairie pour l'entretien et l'aménagement des milieux...

Mais surtout, récompensés pour leur formidable gestion de la perdrix rouge. Comme en témoignent les chiffres issus des comptages réalisés avec l'appui de la fédération, plutôt éloquentes. Jugez plutôt : en 1995, quand Robert Sans a pris la présidence de la société, les densités tournaient autour de quatre à cinq couples de perdrix aux cent hectares. En 2002, les densités sont montées à douze couples aux 100 hectares. En 2003, c'est l'explosion, les densités montent à 24 couples. Progression par paliers, mais constante jusqu'en 2009, où les densités atteignent les quarante deux couples aux cent hectares. Sans doute l'un des records observés sous nos latitudes. Cette année, avec la

mauvaise reproduction de l'été dernier, les densités ont un peu régressé...mais elles restent à un haut niveau : pas moins de trente couples aux cent hectares.

De gros efforts en faveur du perdreau

Comment ces résultats spectaculaires ont-ils été obtenus, alors que la société gère un territoire de mille deux cents hectares seulement, parcouru, quand même, par 160 chasseurs, dont 130 chassent quasi-exclusivement le perdreau ? Un effectif suffisant pour exercer une forte pression sur cette espèce, connue pour y être sensible. Pour Robert Sans, « ces résultats viennent de notre travail, parce que la perdrix, ça demande du travail. Je parle de l'implication d'une bonne poignée de bénévoles actifs, de ces chasseurs qui sont plutôt volontaires à Boujan. »

Des résultats obtenus aussi grâce à une surveillance rigoureuse du territoire,

avec notamment un bel effort de piégeage. Quatre piégeurs actifs réalisent ici un tableau allant jusqu'à quarante-cinq renards par an. Mais surtout, le retour de la perdrix à Boujan-sur-Libron s'explique par la limitation de la pression de chasse, obligatoire, dans le contexte que nous venons d'évoquer. Ici, depuis quinze ans, c'est deux jours de chasse hebdomadaires maximum, et « surtout pas consécutifs » comme le précise Robert, qui tient à ce détail.

« Un perdreau qui a passé la journée à voler pour échapper aux chasseurs, il a droit à un jour de repos. » C'est donc le dimanche et le jeudi, que les boujanais peuvent « courir » derrière les rouges. Et seulement durant le mois d'octobre. Un seul mois d'ouverture, avec deux jours hebdomadaires ouvrés, cela donne sept à huit jours de chasse au maximum par saison. Notez que ces limitations sont assorties d'un quota de prélèvement. Le PMA est fixé à trois oiseaux maximum par jour et par chasseur.

Une vraie gestion « patrimoniale »

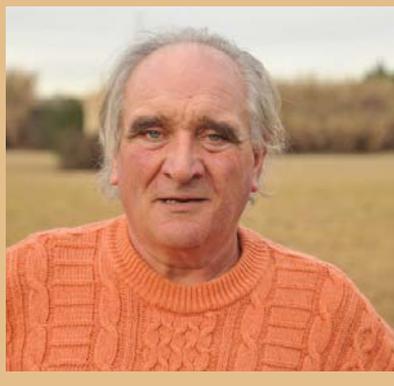
Outre cette limitation de la pression de chasse, le travail de gestion se poursuit par l'installation d'une centaine d'abreuvoirs sur la société, la plupart équipés de dispositifs de remplissage automatiques pour éviter que l'eau ne stagne et ne croupisse.

Ajoutez à cela de l'agrainage à la volée en période de grand froid et de disette, plus dix hectares de cultures faunistiques, répartis sur quinze parcelles, et semés en luzernes, triticales, orge et sarrasin. « L'avantage du triticales, c'est qu'il offre du couvert après avoir offert du grain... » explique Robert. A noter qu'il n'y a eu aucun lâcher de perdrix à Boujan depuis au moins quinze ans, et la population n'a jamais été aussi abondante.

Côté lapin, la méthode est la même. Aucun lâcher, que du naturel. Même pas de garennes aménagées : « je m'appuie sur le réseau des garennes naturelles, il y en a partout, alors pourquoi en construire d'autres ? » concède Robert. Pas de lâcher de lièvres non plus, et pourtant il s'en tue environ cent cinquante sur la commune. Une vraie gestion patrimoniale. Comme quoi, ça marche.

Robert Sans, Président de l'amicale et administrateur fédéral

« Servir la chasse et la défendre, c'est l'oeuvre de ma vie. Je me donne sans compter, et j'aimerais que les chasseurs qui critiquent leurs responsables de société réfléchissent à ce qu'ils font, eux-mêmes, pour la chasse, avant d'incriminer les autres. Celui qui se mouille, qui bosse, qui s'implique, a le droit de critiquer. Les autres doivent d'abord se demander ce qu'ils ont à faire eux-mêmes pour la chasse, avant d'exiger ce qu'ils croient être en droit d'obtenir. On ne peut pas tout vouloir, sans participer. »



Opération Sainte Catherine à Boujan avec les chasseurs et les enfants des écoles

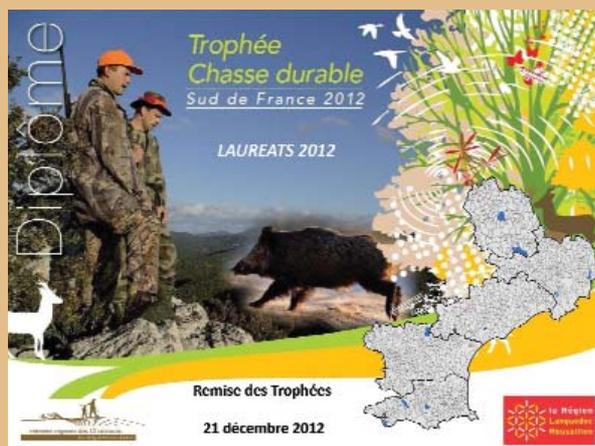
Une société ouverte et partageuse

L'autre volet du trophée « Chasse Durable » remporté par l'Amicale des Chasseurs et Propriétaires de Boujan, c'est l'insertion des chasseurs dans la vie locale, c'est à dire leur participation non seulement à l'aménagement, mais encore à l'animation des territoires. Et de ce point de vue-là aussi, les boujanais sont exemplaires. Ainsi, le jour où nous sommes allés rencontrer ces chasseurs, ils étaient en train de planter des arbres avec les vingt-cinq enfants du centre aéré de Boujan-sur-Libron, des primaires et des maternelles, venus le jour de la Sainte Catherine, où « tout bois prend racine », comme le dit l'adage. Robert et

quelques autres chasseurs de l'amicale ont pu expliquer à ces jeunes l'intérêt de planter des arbustes à baies, tels les lauriers-thym, en bordure du Libron. Ce petit fleuve côtier, évidemment, sert de couloir migratoire aux oiseaux, mais aussi d'axe de circulation au gibier sédentaire. Les enfants ont eu droit à une après midi de sensibilisation aux besoins des animaux exercée avec beaucoup de pédagogie. Après avoir dégusté un bon chocolat chaud offert par les chasseurs, ils sont repartis ravis, d'avoir participé à nourrir les oiseaux et à aider la faune sauvage en général. Et, sans doute, avec le sentiment que l'homme peut travailler en faveur de la nature, et pas seulement la dégrader.

Le Trophée « Chasse Durable – Sud de France » : un vrai label d'excellence !

Avec ces Trophées, dotés de 10000 euros (2000 euros par département), la Région Languedoc-Roussillon a souhaité récompenser les chasseurs ayant su concrétiser les objectifs exposés dans la convention pluriannuelle signée avec la Fédération régionale des chasseurs en mai 2011. Au travers de ce partenariat, nos élus régionaux renforcent leurs relations avec les acteurs de la chasse et valident la reconnaissance du rôle des fédérations dans l'animation et le développement d'une politique régionale forte autour du développement durable et de la chasse.



Remise des Trophées

21 décembre 2012

La sélection départementale du concours Saint-Hubert



Des concurrents de plus en plus nombreux et un très beau palmarès pour cette édition 2012 qui s'est déroulée le 28 octobre dernier sur la commune des Rives.

Situé à quelques encablures du Caylar, sur le plateau du Larzac, le territoire de chasse des Rives n'en est pas moins vallonné. C'est sur ce magnifique bocage entrecoupé de grandes haies que s'est déroulé le concours Saint-Hubert 2012.

Ces épreuves départementales connaissent au fil des années un réel engouement, grâce à l'investissement de ses organisateurs, Marie-Claire Arnoux et Bernard Aussel, parfaitement secondé sur le plan technique par une équipe de juges au top niveau, et au soutien de la fédération des chasseurs, symbolisé par la présence du Président Gaillard qui ne manque jamais une épreuve. Tout comme le Conseiller Régional en charge de la chasse Ferdinand Jaoul qui subventionne la sélection régionale.

Le plateau de concurrents de cette édition 2012 s'est avéré particulièrement relevé, au point que les juges ont eu recours à des barrages dans certaines catégories pour désigner les lauréats qui participeront à la finale régionale dans l'Aude. Lesquels obtiendront, s'ils se qualifient, le sésame pour Rambouillet où a lieu chaque année la finale nationale qui ouvre la voie du championnat du monde.



Cassy, le griffon korthals de Georges Farenc au rapport



Thibault Mora et Filou, vainqueur en catégorie jeune chasseur



L'organisateur Bernard Aussel, particulièrement satisfait de la qualité des concurrents

Les lauréats sélectionnés pour la finale régionale

Catégorie jeune chasseur :

Thibault Mora et Filou (épagueul Pont Audemer) : 67,5/100

Catégorie trialisant chien d'arrêt :

Georges Farenc et Cassy (griffon korthals) : 82/100

Catégorie trialisant spaniel :

Franck Balmefrezol et Fidji (springer) : 79,5/100

Catégorie chasseur chien d'arrêt :

Jacque Bouet et Aurane (épagueul breton) : 64/100

Catégorie chasseur spaniel :

Franck Balmefrezol et Elis (springer) : 79/100

UNUCR : 30 ans de recherches au sang

Depuis sa création au début des années 80, l'Union Nationale pour l'Utilisation de Chiens de Rouge (UNUCR) a recensé 200.000 recherches qui ont permis de retrouver 80.000 animaux blessés.

L'éthique de la chasse au grand gibier exige impérativement qu'un animal blessé fasse l'objet d'une recherche systématique. Les meilleures chances de succès ne peuvent être obtenues qu'avec le concours de chiens spécialisés menés par des conducteurs formés et expérimentés.

L'Union Nationale pour l'Utilisation de Chiens de Rouge forme ces équipes, car la recherche du grand gibier blessé est une discipline qui demande beaucoup d'efforts, d'abnégation, des connaissances profondes de la morphologie et de l'éthologie de celui-ci, une parfaite connaissance de l'esprit de chasse liée à une grande prudence dans les actes, une nécessaire réserve dans l'expression verbale et une harmonie totale du maître avec son chien.

Taux de réussite

Depuis sa création, l'UNUCR a formé un grand nombre d'équipes conducteur-chien opérationnelles pour la recherche du grand gibier blessé. Les rapports sta-



Une goutte de sang sur une feuille : pas de doute, l'animal est blessé



tistiques remplis par les conducteurs font ressortir une progression du taux de réussite de 2% au cours de 10 dernières années avec une moyenne de 41%. Ce taux a atteint 43% au cours des 2 dernières saisons, toutes espèces confondues (cerf, chevreuil, sanglier). Plus de la moitié de ces statistiques concernent le sanglier dont le taux moyen de réussite n'est que de 34%.

Les raisons de ce déficit sont bien connues. Une fois sur deux, le chasseur, qui pense avoir raté la bête, ne se donne pas la peine de contrôler son tir. Or, un certain nombre de balles, à commencer par les bonnes balles de cœur, peuvent passer totalement inaperçues, l'animal n'accusant pas le coup et s'effondrant littéralement cent mètres plus loin.

Que faire en cas de blessure ?

La première règle à observer, après le tir, c'est de chercher des indices de blessures. En cas de découverte (poil, sang, débris d'os...), il importe de baliser le point de tir, en prenant soin de ne pas piétiner la voie de l'animal, ce qui peut compliquer ultérieurement le travail du chien de rouge. Enfin, il faut faire appel à un spécialiste de la recherche.

Contact : Joël Roux. Tél : 06 68 54 79 96.

Les races de chiens utilisées

Trois races sont vraiment spécialisées dans la recherche au sang du grand gibier blessé : le teckel à poil dur est de loin de plus utilisé, mais aussi le rouge de Bavière et le rouge de Hanovre. Depuis quelque temps, il semblerait aussi que le labrador et le basset fauve de Bretagne confirment d'excellentes aptitudes dans cet exercice.



Le teckel à poil dur est la race la plus utilisée

Remise des médailles d'honneur du travail

Le 22 octobre 2012, le président de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault a remis les diplômes d'honneur et médailles du travail accompagnés de la prime d'ancienneté à trois personnels dont :

- **Mme Vivès Christine** : médaille d'honneur du travail au grade vermeil (30 ans d'ancienneté). Embauchée en qualité de secrétaire le 1er septembre 1978 afin de remplacer la secrétaire administrative qui partait à la retraite. A été nommée secrétaire administrative le 1er octobre 1988 et ensuite assistante de direction le 1er juin 2007.

- **M. Aymard Ludovic** : médaille d'honneur du travail au grade argent (20 ans d'ancienneté). Embauché à la fédération des chasseurs de l'Hérault le 17 mars 1992 en qualité de technicien petit gibier puis nommé le 1er janvier 2010 au poste de technicien supérieur et animateur du service technique de Saint-Jean-de-Védas.

- **M. Mélac Olivier** : médaille d'honneur du travail au grade argent (20 ans d'ancienneté). Embauché à la fédération des chasseurs de l'Hérault le 17 mars 1992 en qualité de technicien grand

gibier puis nommé le 1er janvier 2009 technicien supérieur, responsable de l'Agence Technique de Hauts Cantons située à Bédarieux.



La Fédération agréée au titre de la protection de l'environnement

Le 18 juin 2012, la fédération a présenté sa demande afin d'obtenir le renouvellement de son agrément au titre de l'article L 141-1 du code de l'environnement.

L'arrêté préfectoral n° 2012-I-2206 en date du 1er octobre 2012 a renouvelé

cet agrément pour cinq ans conformément aux articles R 141-1 à R 141-20 du code de l'environnement.

Rappelons que cet agrément qui reconnaît la fédération comme acteur dans le domaine de l'environnement lui permet d'être consultée par les instan-

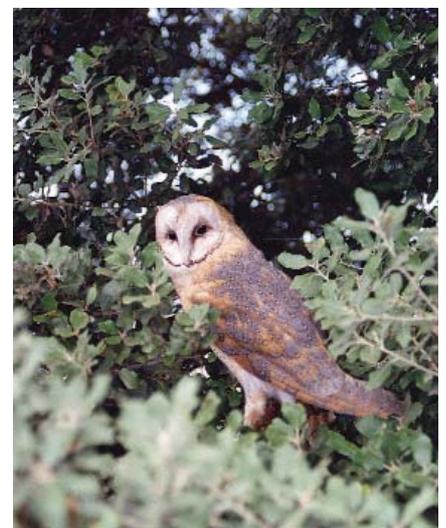
ces publiques sur tous les dossiers relevant de la gestion de l'environnement, de la faune et de la flore. Des questions souvent essentielles pour les pratiques actuelles et futures de la chasse auxquelles il vaut mieux être associé.

Rapaces blessés ou tués par plombs : la fédération condamne.

Depuis l'ouverture de la chasse, plusieurs rapaces protégés (Circaète, Bondrée, Faucon, Vautour) ont été retrouvés tués ou blessés sur le département de l'Hérault.

Jean-Pierre Gaillard, président de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault, précise : « *Nous ne nous reconnaissons pas devant ces actes malveillants et nous les condamnons !* ». Effectivement, ces tirs stupides de quelques braconniers ne reflètent pas

le comportement de la majorité des chasseurs du département. De nombreuses espèces de rapaces en Méditerranée ont un statut précaire et la perte d'un individu est parfois fort dommageable. Soucieux de cette problématique, la fédération des chasseurs souhaite poursuivre un partenariat fort avec les Associations de Protection de la Nature, comme la LPO Hérault avec qui elle entretient des relations constructives.



Les formations au brevet grand gibier

Six soirées de cours et une sortie en forêt seront organisées. Seront abordés la connaissance des espèces, de la forêt, des modes de chasse au grand gibier, la balistique et les armes, les chiens, la recherche au sang, les maladies du gibier, ainsi que la gestion des espèces et des territoires.

Le brevet grand gibier comporte une

épreuve pratique éliminatoire sur cible fixe et sanglier courant (carabine ou arc) et une épreuve théorique avec des questions éliminatoires. Pour obtenir le brevet, et la médaille... le candidat devra satisfaire aux 2 épreuves.

Une soirée de présentation sera organisée le vendredi 25 janvier 2013 à partir de 18h30 dans les locaux de la

Maison des Associations, 8 allée des sports à Montagnac.

Vous pouvez aussi vous rendre sur le site de l'association <http://www.ancgg.org/ad34> où vous trouverez tous les renseignements sur l'organisation de ce brevet.

Contacts : Joël Roux au 06 68 54 79 96 ou Didier Ripoll au 06 73 37 65 93

Le calendrier 2013 des concours de meutes

Dates	Voie	Lieu	Responsable	Tél
3 février 2013	lapin	Boujan-sur-Libron	Robert Sans	06 66 24 60 06
9 et 10 février 2013	sanglier	Riols	Christian Allies	04 67 23 65 55
9 et 10 mars 2013	sanglier	Les Rives	Didier Agussol	04 67 44 53 27
23 et 24 mars 2013	lièvre	Saint-Maurice de Navacelles	Jean-Paul Agussol	06 22 27 59 73

Le calendrier 2013 des brevets de chasse

Dates	Voie	Lieu	Responsable	Tél
22, 23 et 24 février 2013	sanglier	Riols	Cazals Franck	06 32 41 77 40
15, 16 et 17 mars 2013	sanglier	Viols en Laval	Fabre Norbert	06 21 34 11 88

Nécrologie

Maurice Cros nous a quittés le 17 décembre à l'âge de 85 ans. Il faisait partie de ces hommes pour qui la chasse n'est pas une simple passion, pour lui c'était sa vie. Cette passion il l'exerçait sous toutes les formes, gestion de territoire, régulation des prédateurs, garde chasse particulier, dirigeant associatif, chasseur de petit gibier et sanglier grand gibier à la Diane de Douch Commune de Rosis. Sa plus grande aventure dans sa vie cynégétique sera celle de Guide de Chasse au GIEC du Caroux Espinouse. En effet avant que cette structure soit créée il avait déjà dans les années 80 compris que ce type de chasse pouvait être très apprécié dans le massif du Caroux Espinouse. Cet homme simple, discret et courtois a joué un rôle déterminant pour ce massif, il était un véritable ambassadeur de ce territoire car les chasseurs qu'il guidait devenaient des clients fidèles, se sont des centaines de chasseurs de France, d'Europe ou d'autres pays qui ont connu notre région grâce à lui. Il a contribué à la réussite de l'implantation de l'espèce mouflon introduit dans le massif en 1956. Son expérience a permis de former de nombreux guides de chasse qui poursuivent aujourd'hui son œuvre. Son épouse Alice a occupé un rôle déterminant pour qu'il puisse se consacrer à sa passion « la chasse ». Elle va s'occuper des enfants, de la maison de Colombières-sur-Orb, des jardins potagers, de la vigne et en plus elle va contribuer à l'accueil des chasseurs à sa table en prenant soin de leur faire déguster sa cuisine devant le feu de bois toujours allumé. Que d'anecdotes, d'histoires, d'aventures ils ont vécu au cours de ces longues années, peu de personnes peuvent mesurer ce qu'ils ont fait pour la chasse, pour le massif, pour les mouflons, pour le développement économique de ce massif. Maurice permettez nous d'associer Alice votre épouse à cet hommage des chasseurs du département qui vous remercient sincèrement pour ce que vous avez fait tous les deux pour la chasse. Nous adressons nos sincères condoléances à vos enfants, petits enfants et toute votre famille.



Cultures faunistiques

La Région Languedoc-Roussillon

partenaire des chasseurs



Dans le cadre de ses politiques de gestion de l'espace rural, le Conseil Régional Languedoc-Roussillon apporte chaque année son soutien aux cinq fédérations de chasseurs pour la mise en place de cultures faunistiques.

Ces cultures favorisent la biodiversité et le développement des populations de petite faune sédentaire, tout en maintenant la potentialité agricole de l'espace rural.

En 2012 dans l'Hérault, la Région a octroyé 32 000 euros à la Fédération Départementale des Chasseurs. Cette aide a permis avec le concours de la FDC 34 de mettre en place 640 hectares de cultures faunistiques répartis sur les territoires de 106 sociétés de chasse et 2 GIC (Groupement d'Intérêt Cynégétique), soit au total 126 associations.

Conduite du dispositif

Dans son catalogue " Amélioration de la chasse ", la Fédération offre chaque année la possibilité à toutes les sociétés de chasse adhérentes (286 sociétés communales, 8 sociétés intercommunales, 34 associations communales de chasse agréées, 6 associations de chasse maritime et 5 groupements d'intérêt cynégétique) de réaliser des aménagements favorables à la faune sauvage. Ainsi, les sociétés de chasse qui le souhaitent, peuvent procéder par girobroyage à des opérations de réouverture du milieu et de mise en place de cultures faunistiques sur ces parcelles.

Pour mener à bien ce dispositif, des techniciens fédéraux sont chargés de collecter les prévisions de mise en cultures (coordonnées des personnes, parcelles identifiées, surfaces concernées, type de cultures souhaitées et précédents cultureux).

Ils font des diagnostics de territoire et conseillent les personnes intéressées par le dispositif quand elles en font la demande afin d'argumenter le choix de la parcelle, de sa surface ou du type de cultures à implanter.

Au cours de l'été, une grande partie de leur temps est consacrée au contrôle des parcelles en place, ce qui nécessite de nombreux déplacements sur le terrain puisqu'il s'agit de vérifier la conformité des parcelles déclarées avec la culture mise en place.

Le guide pratique et juridique des chemins ruraux

Cet ouvrage de 60 pages se présente sous la forme de fiches techniques qui abordent le sujet des chemins ruraux de façon simple et claire. Il est partagé en trois grandes thématiques : les intérêts des chemins ruraux, les informations juridiques et la gestion des chemins. Il a été réalisé pour apporter des éléments de réponses aux questions et aux problèmes les plus fréquemment rencontrés par les acteurs des chemins.



Bon de commande

**Guide pratique et juridique
des chemins ruraux**

Contact

Prénom-Nom : _____

Collectivité / structure : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Adresse-mail : _____

Cela nous permettra éventuellement de vous tenir informé lors des actualisations du guide.

Tarif

Guide	5,00€ x €
Frais de port	1 guide : 2€ €
	2 à 6 guides : 4€ €
	7 à 12 guides : 5,50€ €
Total	 €

Exonéré de T.V.A. (art. 261 du CGI)

Règlement

par chèque (joindre à ce bon)

par mandat administratif

Une facture sera transmise avec le(s) guide(s), dès réception de ce bon de commande.

À retourner à :

Chemins de Picardie
1, chemin du Pont de la Planche
02 000 BARENTON BUGNY



**Plus de renseignements au 06-38-10-04-85 ou par mail à :
cheminsdepicardie@naturagora.fr**

Un livre de dessins humoristiques de Pierre Milon

VOUS AUSSI FONCEZ ! ...



Les Chasseurs en Politique - L'histoire de CPNT

Un livre de Ferdinand Jaoul - Préface de Jean Saint-Josse

Pourquoi les chasseurs sont-ils entrés en politique ? Comment ont-ils évolué pendant plus de vingt ans dans ce milieu ?

Ce livre fait le bilan de l'engagement du mouvement Chasse-Pêche-Nature-Traditions (CPNT) depuis sa création en 1989.

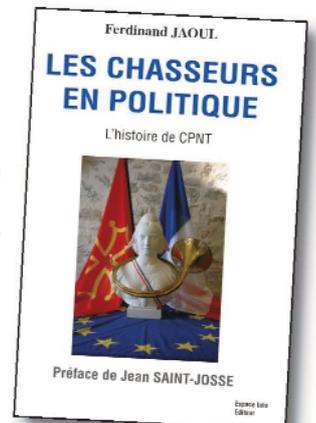
L'auteur, Ferdinand JAOL, est journaliste. Il a été administrateur à la fédération départementale des chasseurs de l'Hérault, délégué CPNT dans ce département, membre du comité exécutif national et conseiller politique de Jean Saint-Josse.

En 2009, il a quitté CPNT, qui venait de s'associer avec l'UMP pour créer « Chasse-Pêche-Ruralité en Languedoc-Roussillon ».

En 2010, il s'est engagé aux élections régionales sur la liste de Georges Frêche. Depuis, il est le seul Conseiller Régional de l'hexagone estampillé « chasseur » élu dans une majorité de gauche.

Dans ce livre, il retrace étape par étape la montée en puissance de CPNT, puis son déclin progressif qu'il analyse sans concession.

éditeur : **ESPACE INFO - B.P. 100 - 34131 MAUGUIO CEDEX**



Les Chasseurs en politique
240 pages
format 140 x 215.
Prix : 20 euros.

Bon de commande

Nom..... Prénom.....

Adresse.....

Code Postal..... Ville.....

Désire recevoir.....exemplaire (s) du livre « Les chasseurs en politique »
au prix de 20 euros l'unité + 4 euros frais de port
(Les frais de port sont de 4 euros quel que soit le nombre d'exemplaires commandé)

Chèque à l'ordre d'ESPACE INFO
à joindre à la commande

Bon de commande à envoyer à : **ESPACE INFO - B.P. 100 - 34131 MAUGUIO CEDEX**

CONVOCAATION

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que l'Assemblée Générale Annuelle des Chasseurs de l'Hérault se tiendra le :

SAMEDI 13 AVRIL 2013 à 9h00, salle Ramadier à Lodève

Ouverture des bureaux de vote : 7 h 30
Clôture du scrutin : 9 h 00
Début de l'assemblée générale : 9 h 00

ORDRE DU JOUR STATUTAIRE/ (art. 11)

- * Rapport du Président sur la gestion du conseil d'administration, la situation morale et les activités de la fédération,
- * Rapport de gestion du trésorier,
- * Rapport du commissaire aux comptes (Européenne d'Expertise),
- * Approbation des comptes de l'exercice et du budget de l'exercice suivant, affectation des résultats,
- * Vote du montant des cotisations et des participations financières du plan de chasse,
- * Vote du principe d'une participation des territoires de chasse applicable pour la saison 2014/2015 (art. L. 426-5 du code de l'Environnement),
- * Renouvellement de la moitié des membres du conseil d'administration (art. 5),
- * Questions écrites.

Seront également inscrits à l'ordre du jour :

- * Annonce du résultat des élections,
- * Propositions des dates d'ouverture et de fermeture,
- * Liste des médaillés,
- * Questions diverses.

CONDITIONS DE PARTICIPATION/ (art.3 et 11 des statuts)

L'assemblée générale comprend tous les membres de la fédération ayant versé leur cotisation pour la saison en cours, qu'ils soient affiliés en tant que titulaires du permis de chasser ou détenteurs d'un droit de chasse. Chaque titulaire du permis de chasser, adhérent à la fédération, dispose d'une voix. Il peut donner procuration par écrit à un autre adhérent. Un titulaire du permis de chasser, adhérent à ce titre à la fédération, qui n'est ni titulaire d'un droit de chasse, ni représentant d'une société, d'un groupement ou d'une association de chasse dans le département ne peut détenir plus de 10 pouvoirs (art. 2 du règlement intérieur).

Chaque titulaire de droits de chasse dans le département, adhérent à la fédération, dispose d'une voix par 50 hectares ou tranche de 50 hectares jusqu'à un maximum de 2 500 hectares. Il peut déléguer ses voix par écrit à un autre adhérent. Il appartient au représentant légal d'un territoire de justifier de ses droits de chasse vingt jours avant l'assemblée générale.

Les adhérents de la fédération, qui disposent de pouvoirs en vue de l'assemblée générale doivent, vingt jours avant la date de celle-ci, adresser à la fédération la liste nominative des droits de vote dont ils disposent, soit au plus tard le 22 MARS 2013, date limite impérative. Aucun mandataire ne peut détenir plus de voix, pouvoirs inclus, qu'un centième du nombre total des adhérents de la campagne cynégétique précédente (soit 244 voix).

Conformément au règlement intérieur, les chasseurs individuels qui souhaitent participer aux travaux de l'assemblée générale doivent s'inscrire vingt jours avant, soit au plus tard le 22 MARS 2013, date limite impérative.

Vous devrez vous présenter à l'assemblée générale avec votre permis de chasser validé.

Le rapport annuel et les comptes sont mis à disposition de tous les membres de la fédération à son siège social.

RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (art. 5 des statuts)

- La fédération départementale des chasseurs de l'Hérault est administrée par un conseil d'administration dont le nombre des membres est fixé à seize.

Les membres du conseil d'administration sont élus pour six ans au scrutin secret par l'assemblée générale et renouvelables par moitié tous les trois ans.

Les candidatures doivent être déposées, par lettre recommandée avec demande d'accusé réception, au secrétariat de la fédération au moins vingt jours avant l'assemblée générale, soit au plus tard le 22 MARS 2013. Tout candidat doit, à cette occasion, formuler une déclaration sur l'honneur indiquant qu'il satisfait aux conditions d'éligibilité ci-dessous.

- 1° Être membre de la fédération ;
- 2° Être détenteur d'un permis de chasser validé depuis au moins cinq années consécutives ;
- 3° Ne pas avoir été dans les trois dernières années appointé par la fédération, ou chargé sur le plan départemental de son contrôle financier ;
- 4° Ne pas exercer de façon habituelle, directement ou indirectement, une activité commerciale à caractère cynégétique avec la fédération ;
- 5° Ne pas avoir fait l'objet dans les cinq dernières années d'une condamnation pour une contravention de la cinquième classe ou pour un délit à raison d'infraction aux dispositions réglementaires ou législatives relatives à la chasse ou à la protection de la nature ;
- 6° Ne pas être déjà administrateur d'une autre fédération départementale ou interdépartementale des chasseurs.

Le matériel de vote vous sera adressé fin mars.

QUESTIONS ÉCRITES/ (art. 11 des statuts)

Pour qu'une question écrite soit inscrite à l'ordre du jour de la séance de l'Assemblée Générale, elle doit être présentée :

- * soit par le Conseil d'Administration,
- * soit par au moins 50 adhérents à la fédération départementale des chasseurs pour la saison cynégétique écoulée,

Elle doit être adressée par écrit ET reçue au secrétariat de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault, Parc d'Activités " la Peyrière " - 11 rue Robert Schuman - 34433 St Jean de Védas Cedex, AU PLUS TARD LE 22 MARS 2013, date limite impérative.

Le mémento 2013

JANVIER

- Retourner à la FDC34 (Agence technique des Hauts Cantons) les carnets de battue (suivant les dates de fermeture / UG Grand Gibier)
- Retourner à la FDC34 (Agence technique des Hauts Cantons) les constats de tir et les bracelets non utilisés + les demandes de plan de chasse
- Versement des subventions amélioration de la chasse

FEVRIER

- 28 : fermeture générale de la chasse
- Retourner à la FDC34 (Agence technique des Hauts Cantons) les constats de tir et les bracelets non utilisés + les demandes de plan de chasse
- Déclarer à la mairie, à la gendarmerie et à l'ONCFS les battues aux renards

MARS

- 15 : date limite pour renvoyer à la FDC34 les CPU ou les saisir sur Internet + CPB
- Retourner à la FDC34 les carnets de huttes
- Réunions de secteur

AVRIL

- 13 : assemblée Générale de la FDC34
- 30 : date limite pour envoyer à la FDC34 les demandes de subvention pour les travaux d'amélioration de la chasse

- CDCFS (arrêtés préfectoraux plans de chasse)
- CDCFS (ouverture de la chasse)

MAI

- CDCFS (arrêtés préfectoraux nuisibles)
- Envoyer à la FDC34 le règlement de la cotisation d'adhésion
- Distribution des plans de chasse et des carnets de battue

JUIN

- 1er : ouverture chasse à l'approche chevreuil + sanglier sur les communes noires
- 1er et 2 : fête de la chasse de St Gely du Fesc
- 10 : ouverture du Guichet Unique
- 15 : Formation chasse à l'arc
- Envoyer à la FDC34 les propositions de cartes de citadins et de nouveaux chasseurs

JUILLET

- Distribution des carnets de huttes
- Déclarer à la FDC34 tous changements : statuts, règlement intérieur, bureau...
- Formation chasse accompagnée

AOÛT

- Retour des déclarations de détention de canards appelants à la FDC34 si modification
- Envoyer à la FDC34 le dossier des droits de vote (timbres saison 2012/2013)

SEPTEMBRE

- 1er : date limite pour renvoyer à la FDC34 les demandes de subven-

tion pour le gibier de repeuplement et la régulation des prédateurs

- Deuxième dimanche de septembre : ouverture générale de la chasse
- 30 : date limite pour déclarer à la DDTM ou à la FDC34 le bilan de piégeage
- 30 : date limite pour envoyer à la FDC34 la convention garderie particulière

OCTOBRE

- Premier dimanche d'octobre : ouverture de la chasse dans les vignes dans les zones vendangées
- 31 : date limite pour envoyer à la FDC34 les demandes de subvention pour l'agraineage de dissuasion

NOVEMBRE

- Retourner à la FDC34 (Agence technique des Hauts Cantons) le bilan mi saison sanglier, les constats de tir et mise à jour Internet
- Réunions des UG Petit Gibier

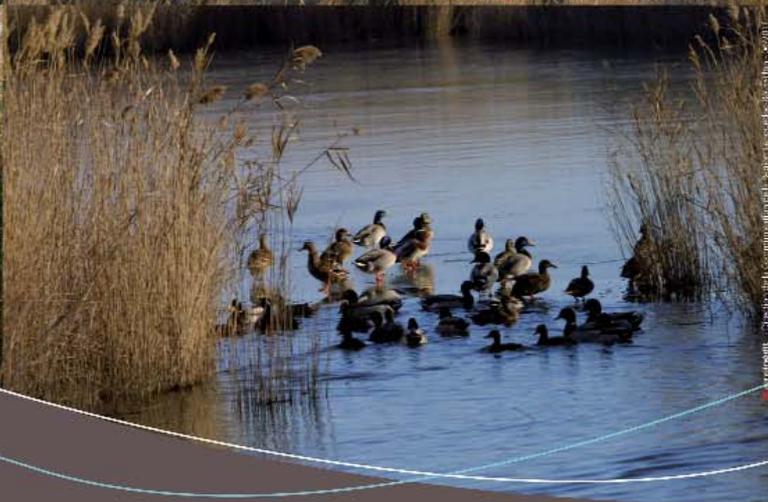
DECEMBRE

- Réunions des UG Grand Gibier – bilan mi saison grand gibier (proposition de prolongation de la chasse du sanglier) et préparation des plans de chasse
- CDCFS (arrêté préfectoral de prolongation de la chasse du sanglier)

TOUTE L'ANNEE

- Formation et examen du permis de chasser (théorie et pratique)

La Région et les chasseurs, au cœur de la **biodiversité**



- La Région favorise la biodiversité, tout en luttant contre les friches, soit près de 23000 ha sur l'ensemble du territoire.
- La Région aide à l'aménagement des écoles de chasse départementales, afin de développer la pédagogie et la prévention auprès des chasseurs, pour une utilisation partagée de l'espace rural.

laRegion.fr

